



«C'est ainsi que La Bataille d'Alger nous inspire !»

Page 4

CONSEIL DES MINISTRES

# PAS DE BRÈCHE DANS LA LOI SUR LES ASSURANCES



© Photo : D.R

Hier, en Conseil des ministres qu'il a présidé, le Président Abdelmadjid Tebboune a insisté sur le fait que la loi sur les assurances est liée à la souveraineté nationale. Elle ne doit comporter aucune brèche afin de protéger les ressources du Trésor public. Un contrôle permanent des activités des sociétés d'assurances doit être fait. Le Conseil des ministres a décidé que le projet de loi sur les assurances doit être réétudié. Lire en page 2

RENCONTRE AVEC LE PRÉSIDENT TEBBOUNE

## Les présidents des partis politiques satisfaits

Page 2



NOUVELLES RÈGLES PARASISMIQUES ALGÉRIENNES (RPA) Pour renforcer la résistance des immeubles

Page 3



CHARGÉ PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE Boughali assiste aux funérailles du Président iranien

Page 2

**MDN: 12 éléments de soutien aux groupes terroristes arrêtés en une semaine**

## BADANI

**Lancement jeudi prochain de la campagne de pêche au thon rouge**

Le ministre de la Pêche et des Productions halieutiques Ahmed Badani a annoncé, mardi à partir de Mostaganem, que le lancement de la campagne nationale de la pêche au thon rouge aura lieu jeudi prochain. Dans une déclaration à la presse en marge de la visite de travail effectuée dans la wilaya de Mostaganem, le ministre a notamment déclaré : « Dans deux jours, nous annoncerons le lancement de la campagne nationale de la pêche au thon rouge, marquée cette année par une augmentation du quota accordé à l'Algérie », qui est passée (l'augmentation) à 40 tonnes, contre 20 tonnes durant l'année dernière. La campagne, qui vise un volume de 2.046 tonnes, sera marquée par la participation de 34 bateaux spécialisés dans la pêche hauturière (pêche au large), a précisé le ministre, ajoutant que « cette augmentation constitue un acquis pour notre pays, qui est connu pour son engagement à réaliser la totalité de son quota de thon rouge ». M. Badani a fait observer, d'autre part, que « l'année écoulée a été marquée par des exportations pour un montant de 27 millions de dollars, dans le cadre des démarches du Gouvernement visant à diversifier les exportations nationale hors hydrocarbures ».

## PÉTROLE

**L'Algérie soutient les efforts africains de formation et de développement des nouvelles techniques**

Le ministre de l'Energie et des Mines, Mohamed Arkab, a souligné avant-hier mardi à Brazzaville (R. Congo), le soutien de l'Algérie aux efforts de l'Organisation africaine des producteurs de pétrole (APPO) en matière de formation et de développement des nouvelles techniques dans le domaine pétrolier, indique un communiqué du ministère. En visite au siège du Secrétariat général de l'Organisation africaine des producteurs de pétrole, dans le cadre de sa visite de travail en République du Congo (20-22 mai), M. Arkab a indiqué que l'Algérie soutenait la mobilisation de tous les moyens nécessaires au développement de l'Afrique en matière de formation et de nouvelles techniques dans le domaine pétrolier. A cette occasion, le ministre a mis en avant le rôle de l'Algérie dans les réformes en cours au sein de l'organisation, à travers ses infrastructures et son développement technologique et en matière de formation dans le domaine pétrolier, ajoute le communiqué.

## Conseil des ministres

# Pas de brèche dans la loi sur les assurances

**Hier, en Conseil des ministres qu'il a présidé, le Président Abdelmadjid Tebboune a insisté sur le fait que la loi sur les assurances est liée à la souveraineté nationale.**

Elle ne doit comporter aucune brèche afin de protéger les ressources du Trésor public. Un contrôle permanent des activités des sociétés d'assurances doit être fait. Le Conseil des ministres a décidé que le projet de loi sur les assurances doit être réétudié. Au début de ce mois, la réunion du Gouvernement a été consacrée entre autres à la poursuite de l'examen du projet de loi relatif aux assurances, qui s'inscrit dans le cadre des réformes économiques que le président de la République a ordonné d'accélérer l'achèvement. La loi relative aux assurances, modifiée et complétée, contribuera à renforcer l'adaptation et la gouvernance des compagnies d'assurances et à renforcer le rôle des organes de contrôle, tout en améliorant la qualité des services fournis aux clients. Cette loi vise à « diversifier les produits et systèmes des assurances à travers l'inclusion financière, de l'assurance "Takaful", et de la prise en charge des nouveaux risques, en sus de la modernisation de la gestion du marché d'assurances par l'accélération de la cadence de la numérisation ».

Les pouvoirs publics estiment que le secteur des assurances requiert une plus grande attention, en tenant compte des opportunités offertes sur le marché et le taux de sa contribution au produit intérieur brut (PIB), appelé à s'élever au niveau des normes internationales. La réunion du Conseil des ministres a été également consacrée à un exposé sur le financement des Start-ups. Pour rappel, à la fin de l'année passée, le ministère de l'Economie de la connaissance, des Start-ups et des Micro-entreprises a lancé une plate-forme numérique dédiée aux demandes d'agrément de conseiller en investissement participatif, afin de faciliter le financement des porteurs de projets et des Start-ups en mettant à disposition davantage de bailleurs de fonds.

Il s'agit de gérer des plate-formes de conseil en investissement participatif en ligne et à investir des fonds du grand public dans des projets d'investissement, le ministre a souligné qu'elle mettra au niveau local de « mettre à disposition davantage de bailleurs de fonds, ce qui facilitera ainsi l'obtention de finance-



■ Les travaux de réalisation de 350 centres de proximité de stockage des céréales d'une capacité de stockage de 6.000 tonnes chacun, ont été lancés en mars dernier en vue d'assurer la sécurité alimentaire du pays. (Photo:DR)

ments pour les projets». Ce type de financement a fait ses preuves dans des activités économiques, culturelles et non lucratives, a-

il soutenu, affirmant qu'il existait « une culture bien ancrée du financement participatif en Algérie, à l'instar de la "touiza" ». Le mi-

nistère a recensé un grand nombre de plate-formes de financement participatif en Algérie, dont l'activité sera encadrée après la promulgation du règlement de la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de bourse (règlement 23-01) fixant les conditions d'agrément et d'exercice et de contrôle des conseillers en investissement participatif (CIP). Le ministère compte associer le secteur privé au financement des Start-ups afin de diversifier les sources de financement, d'autant que l'Etat a accordé plusieurs avantages aux opérateurs économiques, à travers des facilitations fiscales. Les Start-ups disposent actuellement de plusieurs opportunités de financement, en plus des crédits bancaires.

Le financement participatif est un moyen de collecte de fonds en ligne auprès d'un groupe important d'individus via une plate-forme numérique regroupant investisseurs et porteurs de projets. Le financement participatif est important dans la garantie de ressources financières supplémentaires pour soutenir les initiatives entrepreneuriales.

Le Conseil des ministres réuni hier a écouté un exposé sur l'état d'avancement des projets de réalisation de silos de stockage de céréales. On sait que les travaux de réalisation de 350 centres de proximité de stockage des céréales d'une capacité de stockage de 6.000 tonnes chacun, ont été lancés en mars dernier en vue d'assurer la sécurité alimentaire du pays. Il s'agit d'augmenter les capacités de stockage à 9 millions de tonnes.

Autres dossiers examinés par le Conseil des ministres : le suivi de

## Rencontre avec le Président Tebboune

### Les présidents des partis politiques satisfaits

Les présidents des partis politiques représentés aux Assemblées élues, nationale et locales, qui ont participé à la rencontre avec le Président Abdelmadjid Tebboune, avant-hier mardi au Centre international de conférences (CIC) Abdelatif-Rahal (Alger), se sont félicités du « dialogue franc et constructif » qui a prévalu lors de cette rencontre et ont affirmé leur adhésion pleine aux positions de l'Etat en faveur des causes justes dans le monde, la cause palestinienne en tête.

La Secrétaire générale (SG) du parti des Travailleurs (PT), Louisa Hanoune, a fait savoir que le président de la République a présenté, à cette occasion, « des données et des précisions dans tous les domaines, en plus de souligner l'impératif de poursuivre des réformes profondes aux volets politique, économique et social », a-t-elle ajouté, précisant que la rencontre avait permis d'évoquer « la cause palestinienne et le génocide perpétré par l'entité sioniste à Ghaza ».

De son côté, le SG du parti du Front de libération nationale (FLN), Abdelkrim Benbarek, a salué « la voie du dialogue et de la concertation » empruntée par le président de la République avec la classe politique, qualifiant cette démarche de « noble ».

Pour sa part, le président du Front El Moustakbel, Fateh Boutbig, a indiqué « qu'une rencontre d'une telle envergure avec les partis, dénote le niveau élevé de la démarche du président de la République », soulignant que cette rencontre était « ouverte et nous a permis de faire le point sur la nature de la conjoncture actuelle et les défis auxquels notre pays est confronté ». Pour le président du Front de l'Algérie Nouvelle (FAN), Djamel Benabdeslam « cette initiative est un pas très positif, d'autant que le président de la République a écouté toutes les préoccupations et les propositions des partis et sa réponse était claire et franche, étayée de preuves et de chiffres ».

Le premier Secrétaire national du Front des Forces Socialistes (FFS), Youcef Aouchiche, a relevé une « convergence de vues sur la politique étrangère », et a affirmé avoir « encouragé le président de la République à poursuivre la politique de non-alignement et à défendre les justes causes à travers le monde, en tête desquelles le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination ainsi que le soutien au peuple palestinien ». La même impression de satisfaction ressort des déclarations du Secrétaire général (SG) du Rassemblement national démocratique (RND), Mustapha Yahi, du président du Mouvement El-Bina, Abdelkader Bengrina, du président du parti Jil Djadid, Sofiane Djilali, le SG du Parti du Front de la Bonne Gouvernance (FBG), Aissa Belhadi, du président du Mouvement de la Société pour la Paix (MSP), Abdelali Hassani.

L. A.

## REPÈRE

Chargé par le président de la République

**Boughali assiste aux funérailles du Président iranien**

Chargé par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, le président de l'Assemblée populaire nationale (APN), M. Brahim Boughali, a assisté aux funérailles du président de la République islamique d'Iran, feu Ebrahim Raïssi, et des personnes qui l'accompagnaient, a indiqué hier mercredi un communiqué de la chambre basse du Parlement.

« Chargé par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, le président de l'Assemblée populaire nationale, M. Brahim Boughali, s'est rendu mardi à Téhéran pour assister aux funérailles du président de la République islamique d'Iran, feu Ebrahim Raïssi, et des personnes qui l'accompagnaient », lit-on dans le communiqué.

A son arrivée à l'Aéroport international de Téhéran, « M. Boughali a été accueilli par le président de la Commission de la sécurité nationale et de la politique étrangère au Parlement iranien, M. Abolfazl Amouei, et l'ambassadeur d'Algérie auprès de la République islamique d'Iran, M. Ali Arroudj ».

Le président de l'APN a été accompagné du ministre des Moudjahidine et des Ayants-droit, M. Laïd Rebiga, du vice-président de l'APN et président du Groupe parlementaire d'amitié Algérie-Iran, M. Moussa Kherfi, et du président de la Commission des affaires étrangères, de la coopération internationale et de la communauté algérienne à l'étranger au Conseil de la nation, M. Mohamed Amroune, selon la même source.



l'état d'avancement des projets de ligne ferroviaire minière Béchar-Tindouf-Gara Djebilet et de la ligne Bled El Hadba-Oued Kebrit-Port de Annaba, les préparatifs de la saison estivale et les dispositions d'accueil de notre communauté établie à l'étranger. Nous reviendrons dans notre prochaine édition sur les résultats du Conseil des ministres.

Lakhdar A.

Voir sur Internet [www.lnr.dz.com](http://www.lnr.dz.com)

Annaba

## Les activités de plusieurs Assemblées communales gelées par le Wali

**Sur instruction du Wali d'Annaba, les activités de l'Assemblée populaire communale d'El Hadjar ont été gelées. La gestion et les affaires courantes de cette Assemblée communale ont été confiées au secrétaire général et au chef de Daïra.**

Le gel des activités de l'Assemblée communale d'El Hadjar s'ajoute à celles de l'APC d'Annaba et de plusieurs autres communes de la wilaya qui, sur décision du wali d'Annaba, les activités des élus ont été suspendues et furent remplacées par des fonctionnaires de l'Etat.

Selon des sources autorisées, le wali d'Annaba a fait remplacer les élus par les commis de l'Etat à la suite des différends et querelles qui ont éclaté entre, d'un côté le maire d'El Hadjar, et de l'autre les membres de l'Assemblée populaire communale.

Toujours et selon les mêmes sources, des membres de l'APC auraient refusé l'approbation



■ Les responsables des APC sont accusés, entre autres, de plusieurs transactions suspectes et sur le paiement des salaires de certains fonctionnaires qui seraient totalement absents de leurs postes. (Photo : D.R)

d'un programme du maire et demandent sa démission. Cet état de fait a bloqué les activités de la mairie et les affaires de citoyens au moment où les antagonistes s'accusent mutuellement. Les membres de l'Assemblée communale d'El Hadjar accusent le président de l'APC de mauvaise gestion, a-t-on appris.

De son côté, le président de l'Assemblée populaire communale reproche aux membres de l'APC en question, de bloquer délibérément le travail afin d'entraver la bonne marche de ses services. La décision du wali de geler les activités de cette Assemblée communale est intervenue au moment où plusieurs élus locaux et de wilaya étaient sur le point de trouver un consensus entre le P/APC et ses membres, nous a déclaré un élu.

Des sources bien informées et dignes de foi, font état de l'application par le wali des dispositions des articles 100, 101 et 102 de la loi n° 11/10 du 22.6.2011 qui lui ouvrent le droit de geler les activités de l'Assemblée et de dési-

gner, à titre provisoire, des gestionnaires pour gérer les affaires courantes des Assemblées communales.

Toujours et selon les mêmes sources, le président-maire de l'APC d'El Hadjar exerce sous la casquette du Mouvement de la société pour la paix (HMS).

L'Assemblée populaire communale d'El Hadjar n'est pas la seule structure gelée par des commis de l'Etat. L'APC du chef-lieu de wilaya d'Annaba est également gérée par le chef de Daïra et le secrétaire général. Un administrateur a été chargé par le wali d'Annaba pour gérer les affaires administratives de l'APC du chef-lieu de wilaya. Cet état de fait n'a pas duré. Le wali revient sur sa décision et retire la gestion de l'APC d'Annaba à l'administrateur en question, a-t-on appris.

C'est le chef de Daïra d'Annaba et le secrétaire général de l'APC qui gèrent actuellement les affaires de l'APC.

Plusieurs autres communes de la wilaya d'Annaba sont gérées actuellement par des chefs de

Daïras et des secrétaires généraux. Les citoyens de la wilaya d'Annaba ne sont pas restés indifférents sur ce qui se passe dans les différentes structures des APC. De graves accusations sont portées à l'encontre des élus et parfois sur certains fonctionnaires de l'administration locale à travers les réseaux sociaux. Fautes de preuves et en l'absence de communiqués officiels, nous avons décidé de ne pas publier les accusations en question.

Par ailleurs, nous avons appris que des enquêtes auraient été ouvertes à l'encontre de plusieurs responsables des APC de la wilaya d'Annaba et autres fonctionnaires.

Ils sont accusés de plusieurs transactions suspectes et sur le paiement des salaires de certains fonctionnaires qui seraient totalement absents de leurs postes. A ce sujet, nous avons tenté à plusieurs reprises de prendre contact avec le wali et le secrétaire général de la wilaya d'Annaba mais en vain.

Moncef Redha

Selon le Professeur Brahim Mouhouche :

### «L'Algérie maître des céréales au Maghreb»

Le Professeur Brahim Mouhouche, qui fait partie du Conseil supérieur de la recherche scientifique et des technologies et, en outre, Professeur à l'Ecole supérieure nationale d'agronomie (ENSA), a déclaré, hier sur les ondes de la Chaîne III de la Radio algérienne, que l'Algérie dispose de grands moyens nécessaires pour réaliser sa sécurité alimentaire dans un monde où les céréales, surtout le blé, sont devenues un enjeu majeur dans les relations internationales et la stabilité des pays de la planète.

Hôte de l'émission "L'invité de la Rédaction", le Professeur à l'ENSA s'est exprimé, hier, sur le dernier rapport dévoilé, il y a quelques jours seulement, par le Département américain et relié par de nombreux médias étrangers, où il met en avant le grand bond réalisé par l'Algérie dans le domaine de l'agriculture en attribuant un taux de 11% de hausse de production de céréales réalisé par l'Algérie au cours de l'année 2023.

« L'Algérie est devenue le premier producteur de céréales dans la région du Maghreb avec une hausse de sa production de 11% par rapport à l'année dernière, un chiffre annoncé par le département d'Etat américain et rapporté par des médias », a fait observer le Professeur Brahim Mouhouche.

Toujours selon le membre du Conseil supérieur de la recherche scientifique et des technologies, « cet exploit réalisé par l'Algérie au cours de l'année passée est le résultat d'un ensemble de mesures stratégiques prises par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune », a rappelé le Professeur Brahim Mouhouche de l'ENSA.

« Je confirme que c'est là le résultat d'un ensemble de mesures et d'incitations engagées par les pouvoirs publics sur instruction du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, dont essentiellement le soutien des prix et subventions des semences et des engrais accordées aux agriculteurs », a mentionné le Professeur Brahim Mouhouche sur les ondes de la Chaîne III.

« Un soutien dont le coût est évalué à près de 130 milliards de dinars », a ajouté l'hôte de la Radio algérienne. Soutenant le respect des pratiques culturelles qui peut déjà, à lui seul, améliorer les rendements de manière significative, le Professeur Brahim Mouhouche a soulevé aussi la question de la disponibilité de la ressource hydrique en précisant qu'« en dépit de notre situation géographique conférant à notre pays un climat aride, nous disposons en revanche de l'une des réserves d'eau souterraine des plus importantes dans le monde », a fait savoir, hier, l'invité de la Chaîne III de la Radio algérienne.

L'Algérie qui mène, depuis l'année passée, une grande course contre la montre pour la réalisation de grandes quantités de culture des céréales, notamment le blé et l'orge, semble remporter le pari compte-tenu des millions de quintaux de blé semés durant la dernière moisson de l'année en cours. Un défi remporté grâce aux efforts élaborés par des milliers d'agriculteurs. La situation géopolitique mondiale troublante qu'elle soit a poussé l'Algérie à cultiver sa propre production de céréales à travers son immense désert.

S. Abi

#### URBANISME

#### Nouvelles règles parasismiques algériennes (RPA)

#### Pour renforcer la résistance des immeubles

Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Mohamed Tarek Belaribi, a annoncé, hier mercredi à Alger, la publication de nouvelles règles parasismiques algériennes (RPA 2024), assurant que ce nouveau système a été élaboré par une équipe technique spécialisée, composée de plus de 60 universitaires, chercheurs, techniciens et experts algériens établis à l'étranger.

« Les tremblements de terre demeurent une des catastrophes les plus dangereuses, en raison de leur nature soudaine », a-t-il dit. Intervenant lors d'une journée d'information sur les risques des tremblements de terre "Parcours et Défis", organisée à la salle de conférence de l'Agence AADL à Saïd Hamdine (Alger), le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville a fait savoir que l'adoption desdites règles parasismiques algériennes (RPA 2024) permettra le renforcement de la résistance des immeubles aux séismes et permettra la concrétisation des objectifs des pouvoirs publics.

« A travers l'actualisation de ce dispositif, nous allons pouvoir intégrer toutes les nouvelles techniques de protection sismique et les nouveaux systèmes de construction », a-t-il indiqué.

Il a été décidé, a fait savoir Mohamed Tarek Belaribi, d'imposer les règles parasismiques algériennes (RPA) dans toutes les opérations de construction, ainsi que de veiller à les appliquer à travers les instances de contrôle de techniques de construction (CTC), et, a-t-il poursuivi, d'appliquer obligatoirement les décisions portant sur le cadre de planification de l'urbanisme, et la généralisation de l'utilisation de la technologie comme l'intégration du parasismique pour augmenter la sécurité des bâtisses.

Nous ne pouvons, a ajouté Mohamed Tarek Belaribi, oublier le tremblement de terre survenu le 10 octobre 1980 à proximité de la ville d'El Asnam (aujourd'hui Chlef), d'une intensité de 7,3 sur l'échelle Richter, qui a provoqué la mort de 2.278 personnes.

« Pour cette raison, les autorités publiques ont adopté des politiques qui visent à diminuer le danger des tremblements de terre, par l'élaboration d'un plan préventif, le renforcement de la bonne gouvernance et l'amélioration des investissements », a fait remarquer le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville.

Enfin, le ministre de l'Habitat a fait état du développement d'une application basée sur l'intelligence artificielle, baptisée au nom de "Dima", qui aide, a observé Mohamed Tarek Belaribi, à obtenir des cartographies exactes et instantanées des dégâts.

Rabah Mokhtari

#### BRÈVE

#### Commerce

#### Zitouni se réunit avec les importateurs de café et de fournitures scolaires et les producteurs des appareils électroménagers

Le ministre du Commerce et de la Promotion des exportations, M. Tayeb Zitouni, s'est réuni, avant-hier mardi à Alger, avec les transformateurs et les importateurs de café, les importateurs et les producteurs de fournitures scolaires, ainsi que les fabricants d'appareils électroménagers, et ce, dans le cadre de l'organisation et de la régulation du marché national, indique un communiqué du ministère.

Tenues en présence du président du Conseil du renouveau économique algérien (CREA), Kamel Moula, et de membres du Conseil, ces réunions importantes ayant porté sur plusieurs questions relatives à quelques filières de larges consommations s'inscrivent dans le cadre de l'approche participative et consultative du ministère, précise le communiqué. Lors de la première réunion, M. Zitouni a examiné avec les transformateurs et les importateurs de café, les défis relatifs à la hausse des prix du café au niveau du marché international, et ses répercussions sur le marché national, outre, les voies possibles d'atténuer l'impact de la flambée des cours de cette substance aux bourses internationales. Consacrée aux préparatifs de la rentrée scolaire 2024/2025, la deuxième rencontre a réuni le ministre et les producteurs et importateurs de fournitures scolaires dans le cadre des mesures proactives du ministère, visant à fournir ces articles «aux prix raisonnables pour alléger les charges des familles algériennes».

Agence

Ed Rampell à *La Nouvelle République* :

## « c'est ainsi que La Bataille d'Alger nous inspire ! »

Ed Rampell est un historien et critique de cinéma américain basé à Los Angeles, auteur de *Progressive Hollywood : A People's Film History of the United States* dans lequel il a interviewé de nombreuses personnalités du monde du cinéma, comme les producteurs Jerry Bruckheimer et Robert Greenwald, ou encore des acteurs parmi lesquels Jack Nicholson,

La référence à la lutte du peuple algérien pour sa libération n'est-elle pas lourde de sens ? Ne sommes-nous pas en présence d'un processus révolutionnaire dont les étudiants sont l'avant-garde aux Etats-Unis ?

C'est difficile à dire. Dans "Les Damnés de la Terre", Frantz Fanon parlait de la spontanéité : sa force et sa faiblesse. La révolte étudiante déclencherait-elle la création d'une organisation nationale ? Ou bien restera-t-elle une cause unique, dont l'effervescence s'éteindra lorsque (si ?) la guerre à Ghaza s'éteindra et/ou lorsque les étudiants obtiendront leur diplôme et quitteront le campus ? Si une organisation est créée, deviendra-t-elle intersectionnelle et atteindra-t-elle d'autres secteurs des masses, la classe ouvrière, et embrassera-t-elle d'autres causes autour des intérêts communs de tous les opprimés ?

Ecoutez camarade, je prédis la Révolution chaque année depuis 1969 - et j'attends toujours. LOL ! On ne peut pas prédire l'avenir.

**Vous vous intéressez aux œuvres de Frantz Fanon. Que représente Frantz Fanon pour vous ?**

J'ai vécu plus de 23 ans dans les îles du Pacifique et, à l'exception peut-être des Caraïbes, l'Océanie est la dernière région géographique de la planète dominée par le colonialisme.

Je ne parle pas d'impérialisme, mais de colonialisme à l'ancienne, comme l'Algérie avant son indépendance.

On se souvient surtout de Fanon pour "Les Damnés de la Terre", qui est, à n'en pas douter, la Bible de la libération du tiers-monde.

Cependant, son livre de 1952, "Peau noire, Masques blancs", est également brillant dans sa façon de décrire et d'analyser les effets du colonialisme et du racisme sur la psychologie humaine, sur l'âme.

Par exemple, sur le lieu de travail à Hawaï, les autochtones hawaïens s'expriment en « anglais standard », mais entre eux et avec les autres habitants, ils parlent un anglais pidgin (ndlr : langue constituée d'un mélange de termes appartenant à différentes langues) - bien que la plupart d'entre eux ne puissent plus parler ou comprendre la langue hawaïenne en tant que telle.

Sous le colonialisme, les insulaires indigènes endossent un personnage qui masque leur moi intérieur authentique, afin de se conformer aux attentes fixées par l'« autre » colonial dominant, dans le but de survivre, d'aller de l'avant pour s'en sortir. Il est déchirant d'en être



■ Ed Rampell : « J'ai vécu plus de 23 ans dans les îles du Pacifique et, à l'exception peut-être des Caraïbes, l'Océanie est la dernière région géographique de la planète dominée par le colonialisme ». (Photo : DR)

témoin, et Fanon a mis le doigt dessus. Je lis actuellement l'excellent ouvrage d'Adam Shatz, 2024 *The "Rebel's Clinic"*, "The Revolutionary Lives of Frantz Fanon". Hautement recommandé.

**Pourquoi, d'après vous, les Etats-Unis soutiennent-ils inconditionnellement Israël dans le génocide que celui-ci fait subir aux Palestiniens ?**

La question est complexe. D'une part, les États-Unis et Israël ont un point commun : ce sont deux États coloniaux dominés par les Blancs.

Dans cette optique, les Palestiniens sont aux pro-sionistes ultra-militaristes ce que les « Indiens » étaient aux visages pâles du « Far West ».

Toujours selon Reuters (<https://www.reuters.com/world/pressure-rises-biden-democrats-reject-aipac-funds-2024-03-12/>) : « Biden, ancien vice-président et sénateur, est depuis longtemps l'un des principaux bénéficiaires du lobby pro-Israélien, ayant reçu plus de 5,2 millions de dollars de soutien au cours des 34 dernières années, soit le montant le plus élevé de tous les bénéficiaires du Congrès, selon OpenSecrets.

D'autre part, les Juifs ont été une minorité persécutée pendant des siècles, en particulier pendant l'Holocauste.

On a le sentiment que tous les peuples méritent une patrie, en particulier ceux qui ont souffert d'un génocide.

Cependant, les Palestiniens n'ont absolument rien à voir avec la « solution finale de la question juive » des nazis - ce sont les Européens aryens à la peau blanche qui s'en sont chargés.

Un peuple peut mériter une patrie, mais pas aux dépens d'autres personnes qui peuvent retracer leurs racines ancestrales sur le même territoire.

**Vous avez écrit des articles très intéressants et un livre sur Hollywood Progressive dans lequel vous avez réalisé des entretiens avec de grands réalisateurs et acteurs connus. Comment expliquez-vous le recul du courant de la gauche à Hollywood ?**

Je ne suis pas d'accord avec votre hypothèse. Rustin est un biopic fabuleux qui raconte comment un socialiste noir a contribué à l'organisation de la célèbre marche sur Washington en 1963. "Civil War", que vous avez mentionné et qui a été un succès au box-office, n'est pas un film de gauche en soi mais, comme vous l'avez indiqué, il soulève des questions importantes sur la situation politique aux États-Unis. Oppenheimer était imparfait, mais il s'opposait fermement à la peur rouge anticommuniste des années 1950, et le film a remporté les prix académiques, y compris ceux du meilleur film et du meilleur réalisateur.

"I Am Gitmo", le film de Cinéma Libre qui vient de sortir, est une révélation bouleversante sur la torture des musulmans par les États-Unis à Guantanamo Bay. Le dernier film du socialiste Ken Loach, "The Old Oak", sur les réfugiés syriens en Grande-Bretagne, est sorti récemment aux États-Unis.

De nombreux documentaires progressistes sortent également, tels que "Israelism", une critique percutante du point de vue « Israël, bon ou mauvais » parmi les Juifs américains.

"Beyond Bars", de Robert Greenwald, retrace l'histoire du procureur de gauche de San Francisco, qui a été élevé par d'anciens membres du mouvement militant Weather Underground.

"A Double Life" présente un fugitif de la Nouvelle Gauche qui a été accusé à tort d'avoir participé à la fusillade fatale à la prison de San Quentin impliquant le Black Panther George Jackson. Stamped from the Beginning : "The Definitive History of Racist Ideas in America", basé sur le livre du Dr Ibram X. Kendi sorti en 2016, est un film exceptionnel disponible sur Netflix.

Radioactive : "The Women of Three Mile Island" traite de la résistance des femmes à la catastrophe nucléaire de 1979 en Pennsylvanie, qui fait état d'un

empoisonnement aux radiations. Un certain nombre de documentaires sur la tentative du 6 janvier d'empêcher le transfert pacifique du pouvoir et sur l'extrême droite américaine sont en cours de réalisation. Le film du Danois Christoffer Gulbrandsen, "A Storm Foretold-Roger Stone and Die", est sorti aux États-Unis, tandis que "Against All Enemies", de Sebastian Junger et Charlie Sadoff, expose le rôle des vétérans des combats américains dans les milices d'extrême droite. Enfin, le grand Oliver Stone prépare un documentaire sur le président brésilien de gauche, Lula.

**Autant on voit un grand mouvement de contestation au niveau des étudiants dans les universités américaines qui soutiennent la cause palestinienne, autant on assiste à un grand silence dans le monde du cinéma, notamment à Hollywood, à part quelques rares exceptions. Comment l'expliquez-vous ?**

Conformément à ce qui précède, je ne suis pas d'accord avec votre hypothèse. Il y a toujours eu des cinéastes de conscience à Hollywood et il y en aura toujours.

**Vous vous intéressez beaucoup à l'Algérie et à son histoire, et en plus d'être un historien, vous êtes un très bon critique de cinéma. Tout cela ne vous encouragerait-il pas à travailler un jour sur le cinéma algérien ? Votre expertise serait en tout cas la bienvenue en Algérie.**

Merci pour le compliment. Si l'Algérie souhaite me donner l'occasion de visiter votre pays et d'étudier votre industrie cinématographique, j'en serai ravi. Je pourrais écrire beaucoup de choses sur le cinéma algérien pour mes publications américaines - peut-être même faire un autre livre sur l'histoire du cinéma. J'aimerais voir ce que l'Algérie, le pays qui nous a donné les classiques "La Bataille d'Alger" et "Z" de Costa-Gavras, a fait avec les films - et ce que vous avez fait avec 62 ans d'indépendance ! Invitez-moi et je viendrai.

(Suite et fin)  
Interview réalisée par  
Mohsen Abdelmoumen

**Sous le colonialisme, les insulaires indigènes endossent un personnage qui masque leur moi intérieur authentique, afin de se conformer aux attentes fixées par l'« autre » colonial dominant, dans le but de survivre, d'aller de l'avant pour s'en sortir.**

## INFO/EXPRESS

### Oran Une délégation du groupe hospitalier italien en visite à la clinique de Misserghine

La clinique spécialisée en chirurgie orthopédique et en rééducation fonctionnelle des victimes d'accidents de travail, sise à Misserghine (Oran), relevant de la tutelle de la Caisse nationale des assurances sociales (CNAS), a reçu, mardi, une délégation du groupe hospitalier italien « San Donato », en vue d'explorer et d'identifier les moyens de coopération dans le domaine médical, de la chirurgie et de la formation. Le directeur général-adjoint de la CNAS Kheddim Khaled a indiqué, dans une déclaration à la presse en marge de cette visite, que cette dernière intervient dans le sillage de la convention, signée lundi à Alger avec le groupe hospitalier italien, afin de « préparer un programme de travail commun pour la prise en charge médicale et chirurgicale de malades victimes de distorsion et de courbures de la colonne vertébrale des enfants ». « La distorsion et la courbure de la colonne vertébrale chez les enfants est l'une des pathologies qui revêt une grande importance au niveau des services de santé publique, sachant que les sujets affectés par cette maladie sont transférés à l'étranger », a expliqué le même responsable, ajoutant que « notre vision prospective actuelle est de la traiter médicalement et chirurgicalement en Algérie, en collaboration avec le groupe italien ». M. Kheddim a fait observer que la délégation italienne, constituée de spécialistes en chirurgie orthopédique et cardiaque, a visité, hier lundi, la clinique médico-chirurgicale infantile (CMI) de Bou Ismail (Tipasa), relevant également de la CNAS, où elle s'est enquis des préparatifs devant précéder une première visite de travail au cours de laquelle elle devra effectuer, au niveau de cette même clinique, des opérations chirurgicales au profit d'une dizaine d'enfants qui devaient être transférés à l'étranger pour y être soignés. Le même responsable a, d'autre part, déclaré que « cette démarche confirme qu'au niveau de la CNAS, nous œuvrons sérieusement à porter à la baisse le nombre de malades transférés à l'étranger et à transférer, sur le terrain, la technologie entre des médecins algériens et des spécialistes du groupe hospitalier italien ». De son côté, M. James Georges, directeur des relations internationales du groupe hospitalier italien, a précisé que la visite de cette structure médicale « intervient dans le cadre du lancement du partenariat entre le groupe hospitalier italien de San Donato et la CNAS, ainsi que des structures hospitalières publique algériennes, qui s'inscrit dans le long terme, dépassant les dix années ».

## Le Hamas dénonce la déclaration du procureur de la Cour pénale internationale

### « Il assimile la victime au bourreau »

**Le mouvement de résistance palestinien islamique Hamas a critiqué la déclaration du procureur de la Cour pénale internationale, Karim Khan, selon laquelle les mandats d'arrêt et de détention contre le Premier ministre du gouvernement d'occupation, Benjamin Netanyahu, et le ministre de la Sécurité, Yoav Galant, étaient en retard de 7 mois.**



■ Cour pénale internationale.

Dans un communiqué, le Hamas a appelé le procureur général à émettre des ordres d'arrestation « contre tous les criminels de guerre, y compris les dirigeants, officiers et soldats de l'occupation ».

Le mouvement a fermement dénoncé les tentatives du procureur général « d'assimiler la victime au bourreau en émettant des mandats d'arrêt contre un certain nombre de dirigeants de la résistance », exigeant « l'annulation de tous les mandats d'arrêt émis

contre les dirigeants de la résistance palestinienne pour violation des chartes et résolutions de l'ONU ». Pour sa part, le site américain Axios a estimé que « la mesure prise par le procureur de la Cour pénale internationale entraînerait une augmentation de l'isolement international d'Israël et augmenterait la pression sur l'administration du président américain Joe Biden, pour qu'elle fasse pression sur Netanyahu

et mette fin à la guerre à Gaza ». Lundi, le procureur de la CPI a demandé l'émission de mandats d'arrêt contre Netanyahu et Gallant, ainsi que contre les dirigeants du mouvement Hamas, notamment Yehia Sinwar et Ismaël Hanieh. Faisant référence à Netanyahu et Gallant, le procureur général a souligné que « les crimes contre l'humanité inclus dans les pétitions ont été commis dans le cadre d'une attaque gé-

néralisée et systématique contre des civils palestiniens, et ces crimes de guerre sont toujours commis aujourd'hui ». Auparavant, l'Assemblée des États parties à la Cour pénale internationale a exprimé ses regrets face aux tentatives de porter atteinte à l'indépendance de la Cour dans son enquête sur la situation en Palestine occupée. L'association a déclaré dans un communiqué que certaines déclarations récentes concernant l'enquête de la Cour constituent une « menace de représailles », appelant tous les pays à respecter l'indépendance et l'impartialité de la Cour. Cela s'est produit après que des membres du Congrès, tant du parti démocrate que du parti républicain, ont averti la Cour pénale internationale que tout mandat d'arrêt serait émis contre des responsables israéliens, affirmant « qu'elle se heurterait à des représailles américaines ».

## INFO/EXPRESS

### Oum El-Bouaghi Opération coup-de-poing

Dans le cadre du plan d'action élaboré par la Sûreté de wilaya relative à la lutte contre la criminalité multiforme en milieu urbain, et ce en application des dispositions réprimant les atteintes aux personnes et aux biens afin d'assurer la quiétude et la sérénité des populations, les services de la police relevant de la Sûreté de daïra de Ain Beida et d'Ain Fakroun ont en date du 19/5/2024 organisé de vastes opérations ciblant les cités et les quartiers urbains fiefs du banditisme et fréquentés par les malfrats et les repris des justices dans les deux villes citées ci-dessus, a-t-on indiqué le 20/5/2024 par la cellule de communication de la Sûreté de wilaya. Les actions multiples et ininterrompues menées par les policiers ont donné lieu à la neutralisation de 9 individus recherchés par les instances judiciaires, inculpés dans plusieurs affaires criminelles. La même source précise qu'il a été procédé à l'arrestation de 7 narcotrafiquants en leur possession des comprimés de psychotropes et du kif traité et de 3 autres suspects détenant des armes blanches prohibées ( bombe lacrymogène et couteaux). Les opérations de contrôle effectuées par les éléments de la police ont arrêté également un individu pour pratique de sorcellerie. Dans le même sillage, les éléments de ce corps constitué ont saisi 11 motocycles pour non possession de documents réglementaires. A signaler aussi que lors des opérations de contrôle de commerce, les policiers ont relevé 9 infractions liées aux défauts de registre, de commerce, vente illégale sur la voie publique et ouverture d'une salle de jeux sans aucune autorisation.

A Remache

N.Malik

## L'Algérienne des eaux de Relizane Campagne de recouvrement des dettes impayées et mise en demeure des citoyens redevables

L'objectif de cette initiative visait à sensibiliser les abonnés retardataires concernés par des quittances de consommation d'eau impayées. Cette campagne intervient dans le but d'éviter toute interruption de service et de prévenir d'éventuelles mesures légales à l'encontre des retardataires. En effet, les services du centre de distribution de l'Algérienne des Eaux (ADE) ont lancé hier, une campagne de recouvrement des

dettes impayées au niveau de l'ensemble des trente-huit communes. Face à une augmentation du montant des dettes impayées, la direction de l'ADE a pris l'initiative de contacter directement les clients concernés pour les inciter à régler leurs arriérés. Il est essentiel que les abonnés prennent conscience de l'importance de régler leurs factures à temps. Non seulement cela garantit la continuité des services essentiels,

mais cela contribue également au bon fonctionnement des opérations de distribution d'eau dans la région, selon l'agence. Les autorités concernées rappellent également aux clients qu'ils peuvent obtenir de plus amples informations en consultant la page officielle de l'Agence Commerciale ou en contactant le centre d'appels au numéro vert 1593 ou le numéro figurant la facture.

## 17<sup>e</sup> édition du concours Media Star de Ooredoo

### Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 27 juin 2024

Dans le cadre de la 17<sup>ème</sup> édition de son concours journalistique Media Star, Ooredoo rappelle aux journalistes désireux de participer que de dépôt des candidatures est ouvert jusqu'au 27 juin 2024. Le concours Media Star est ouvert aux travaux dans les langues arabe, tamazight, française et anglaise, ayant été publiés et diffusés dans les médias algériens entre lundi 25 septembre 2023 et le 27 juin 2024 (inclus). Cette 17<sup>e</sup> édition du concours, qui coïncide cette année avec la célébration du 20<sup>ème</sup> anniversaire de Ooredoo en Algérie, propose une thématique d'actualité à savoir : « La transformation digitale et l'intelligence Artificielle en Algérie : Enjeux et Défis » qui s'aligne parfaitement avec la stratégie digitale de Ooredoo et de l'écosystème numérique en Algérie.

Dans l'optique de numériser à 100 % le concours, Ooredoo a mis en place une plate-forme dédiée permettant aux journalistes de soumettre leurs candidatures de manière innovante. Pour ce faire, ils doivent accéder à la plate-forme via les liens <http://ore.do/media-star-participation> puis remplir un formulaire et joindre les pièces justificatives nécessaires (photo d'identité, carte de presse et travaux journalistiques tels que des articles, enregistrements sonores et vidéos). Les candidats peuvent également envoyer leurs dossiers à l'adresse e-mail [MediaStar@ooredoo.dz](mailto:MediaStar@ooredoo.dz) et [Rpubliques@ooredoo.dz](mailto:Rpubliques@ooredoo.dz). Il est à souligner que le concours Media Star s'adresse aux journalistes professionnels œuvrant dans différents supports médiatiques : presse écrite, électronique, ra-

diophonique, et télévisuelle. Il récompense les meilleurs travaux dans tous les genres journalistiques. Les prix récompenseront les meilleurs travaux dans les catégories suivantes : presse écrite généraliste et spécialisée ; médias électroniques ; programmes radiophoniques et programmes télévisuels. Les journalistes peuvent consulter le règlement et les conditions de participation sur le site web ([www.ooredoo.dz](http://www.ooredoo.dz)), rubrique Tout sur Ooredoo, sous-rubrique Media Star. Pour toute information complémentaire concernant ce concours, les journalistes peuvent contacter le Département des Relations Publiques via l'adresse électronique : [Rpubliques@ooredoo.dz](mailto:Rpubliques@ooredoo.dz)

Les mandats d'arrêt contre les dirigeants sionistes

## Un «moment historique» pour la justice internationale

**Les mandats d'arrêt réclamés lundi par la Cour pénale internationale (CPI) contre le Premier ministre de l'entité sioniste, Benjamin Netanyahu, et son ministre de la Défense, Yoav Gallant, pour des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité commis dans la bande de Ghaza constituent un «moment historique» pour la justice internationale et le droit des peuples, a indiqué mardi une association de solidarité avec la Palestine.**



■ Netanyahu et Yaev Gallant poursuivis par la CPI pour des crimes de guerre.

«Le 20 mai 2024 restera dans l'histoire du droit international comme le jour où la levée de l'impunité (de l'entité sioniste) a enfin pu être envisagée, un moment historique pour la justice internationale, pour la Cour pénale internationale et pour le droit des peuples», a souligné l'association France Palestine solidarité (AFPS) dans un communiqué. «Ce jour-là, le procureur de la Cour pénale internationale Karim Khan, a requis des mandats d'arrêt internationaux pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité à l'encontre de Benjamin Netanyahu et Yoav Gallant, son ministre de la Défense», s'est-elle félicité, soulignant que ces responsables sionistes sont accusés d'avoir délibérément affamé et attaqué des civils et également des crimes de persécution et extermination contre la population de Ghaza. L'AFPS a rappelé que, «si la Cour internationale de Justice (CIJ) juge les Etats et leurs politiques, la Cour pénale internationale (CPI), instituée par le traité de Rome, statue sur

la responsabilité des personnes qui se rendent coupables de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité ou du crime de génocide, tels que définis par le traité de Rome». Soulignant, en outre, que Karim Khan avait déclaré le 3 mai dernier que le bureau de la CPI faisait l'objet de pressions et de menaces depuis l'annonce de l'imminence de sa décision, l'Association s'est félicitée du fait que «la CPI et son procureur aient su résister à ces menaces». Toutefois, l'AFPS a dit «regretter» que Karim Khan ait omis de rappeler le contexte dans lequel ces crimes ont été commis, «le contexte de dépossession et de nettoyage ethnique continue depuis 76 ans». «Si les juges de la Chambre préliminaire de la CPI sont convaincus qu'il existe des motifs raisonnables de croire que ces crimes ont été commis, les mandats d'arrêt seront confirmés (et) les 124 Etats membres, y compris les nombreux Etats européens soute-

nant (l'entité sioniste), seraient alors dans l'obligation d'arrêter les personnes visées par ces mandats s'ils se rendaient sur leur territoire», a néanmoins fait remarquer l'Association. Elle a tenu à souligner que «d'autres faits devront être examinés par la CPI, en particulier les crimes commis par (l'entité sioniste) dans le territoire palestinien occupé depuis 2014 et particulièrement lors de la Grande marche du retour de mars à juin 2018, mais aussi le crime de génocide à l'encontre des responsables (sionistes) actuellement examiné par la Cour internationale de justice». «La CPI est également compétente pour les crimes commis par des ressortissants d'Etats parties et par des ressortissants d'Etats non parties sur le territoire d'un Etat partie (et) cela doit pouvoir concerner des ressortissant(e)s français(e)s ou binationaux engagé(e)s dans l'armée (sioniste) à Ghaza et en Cisjordanie», a également tenu à préci-

ser l'association de solidarité avec la Palestine. «Les atrocités commises par (l'entité sioniste) contre les prisonniers palestiniens et sa complicité active dans la violence des colons en Cisjordanie ayant causé de nombreuses morts et destructions doivent également faire l'objet d'enquêtes approfondies», ajoute l'AFPS. Ainsi, poursuit-elle, «d'autres dirigeants (sionistes) comme Ben Gvir et Smotrich mais et plus largement les membres du cabinet de guerre devraient également faire l'objet d'enquêtes de la CPI». Relevant, par ailleurs, que les réactions très hostiles de l'entité sioniste et des Etats-Unis à la déclaration du procureur Khan n'ont étonné personne, l'Association s'est en revanche «félicitée» de la déclaration de la France qui a dit soutenir la CPI et la lutte contre l'impunité dans toutes les situations et espère «qu'elle se tiendra à cette résolution qui prouve que nul n'est au-dessus du droit». ■

Al Qods

## L'entité sioniste persiste dans sa politique de profanation et de judaïsation de la Mosquée Al-Aqsa face au silence de la communauté internationale

L'entité sioniste persiste dans sa politique de profanation et de judaïsation de la Mosquée Al-Aqsa, en intensifiant les incursions des colons dans les esplanades de cet édifice religieux, pour y effectuer des marches provocatrices et accomplir des rituels talmudiques, face au silence de la communauté internationale et l'absence de toute réaction à ces violations. L'occupation sioniste poursuit la mise en œuvre de ses plans visant à judaïser la Mosquée Al-Aqsa et à changer son statut religieux, en imposant plusieurs conditions aux fidèles pour les empêcher d'y entrer dont l'interdiction aux jeunes Palestiniens d'accéder à la Mosquée, en multipliant les barrières de sécurité autour du site et en soumettant les fidèles à des fouilles minutieuses. L'occupant s'empresse de prendre le contrôle des zones adjacentes à la Mosquée Al-Aqsa et à la vieille ville pour les isoler au profit des colons, dans la tentative de changer le statut de la Mosquée en vue de construire le prétendu temple sioniste à sa place. Dans ce cadre, le chercheur et spécialiste des affaires d'El-Qods, Fakhri Abou Diab, a expliqué dans une interview à l'APS que «les incursions des colons dans la mosquée Al-Aqsa ont considérablement augmenté, au moment où les Palestiniens sont confrontés à l'agression sioniste contre la bande de Ghaza, en l'absence de réactions pour faire face à ces agressions qui ciblent les fondements suprêmes de la religion et de l'identité de la Nation musulmane». «La profanation de la Mosquée Al-Aqsa et les incursions des colons visant à la judaïser, à la diviser et à en changer le statut se font toujours sous la protection et avec le soutien de l'entité sio-

niste et de ses forces militaires, s'inscrivant dans l'idéologie, les plans et les complots de l'occupation», a-t-il estimé. Il a indiqué, en outre, que l'occupation tente «d'imposer ses arguments pour la judaïsation de la Mosquée Al-Aqsa notamment à travers son plan pour la construction du prétendu temple, en procédant à des fouilles pour réaliser des tunnels sous la mosquée, des lieux qui serviraient aux ablutions des purificateurs», relevant que l'occupant sioniste exerce, de plus en plus, de pressions sur les Palestiniens et les Maqdisis pour les chasser de la Mosquée Al-Aqsa et encourager la venue d'intrus et de colons. «Le chercheur a mis à nu les tentatives de l'entité sioniste de «défigurer le paysage de la ville d'El Qods, de la dépouiller de son identité arabo-musulmane et de resserrer l'étau sur la Mosquée Al Aqsa, en l'entourant de structures sionistes afin de cacher ce monument religieux au cachet architectural islamique authentique». Les forces d'occupation s'emploient à «réduire l'entrée des Palestiniens dans la vieille ville et la Mosquée Al Aqsa, pour accomplir la prière, en procédant à la fermeture des portes et à la mise en place de points de contrôle sécuritaire afin d'empêcher les jeunes d'y accéder», a-t-il relevé. Les habitants d'El Qods et les Palestiniens en général sont appelés à «contrecarrer les plans sionistes pour la judaïsation de la Mosquée Al Aqsa, en étant présents en permanence dans les esplanades de la Mosquée», ajoute l'universitaire, soulignant le rôle important que doivent jouer «les institutions officielles palestiniennes et l'ensemble des pays arabes et musulmans pour faire échouer les tentatives de judaïsation de la Mosquée Al Aqsa». ■

Palestine

## L'Irlande va annoncer la reconnaissance de l'Etat de Palestine

Le gouvernement irlandais va annoncer sa décision de reconnaître l'Etat de Palestine, affirment des médias. Dublin avait indiqué la semaine dernière qu'il allait «certainement» reconnaître l'Etat de Palestine avant la fin du mois de mai. Une conférence de presse des dirigeants de ce pays membre de l'Union européenne, parmi lesquels le Premier ministre irlandais Simon Harris, est prévue mercredi matin. C'est à cette occasion que l'Irlande doit rendre publique sa décision en ce

sens, ont rapporté le diffuseur public RTE et le quotidien Irish Times. Le Premier ministre espagnol Pedro Sanchez a indiqué la semaine dernière qu'il annoncerait mercredi la date de la reconnaissance par Madrid l'Etat de Palestine. M. Sanchez avait publié en mars à Bruxelles avec les chefs des gouvernements de l'Irlande, de la Slovaquie et de Malte un communiqué commun dans lesquels les quatre pays faisaient part de leur volonté de reconnaître l'Etat de Palestine. ■

Palestine

## La Norvège va reconnaître l'Etat de Palestine à compter du 28 mai

La Norvège va reconnaître l'Etat de Palestine à compter du 28 mai, a annoncé mercredi le Premier ministre norvégien Jonas Gahr Store. «Le gouvernement a décidé de reconnaître l'Etat de Palestine», a dit M.Store lors d'une conférence de presse à Oslo, en précisant que la décision serait effective à compter du 28 mai. Le Premier ministre norvégien a lancé par la

même occasion «un appel fort» à l'adresse d'autres pays pour qu'ils fassent de même. D'après le décompte du gouvernement palestinien, 142 pays des 193 Etats membres de l'ONU ont jusqu'à présent fait part de leur reconnaissance d'un Etat palestinien. En avril, à l'occasion d'une visite du Premier ministre espagnol en Norvège et en Irlande, Madrid, Oslo et Dublin s'étaient dits prêts

à reconnaître un Etat palestinien «en étroite coordination», selon les mots de M. Store. En mars à Bruxelles, le Premier ministre espagnol avait aussi publié avec les chefs des gouvernements de l'Irlande, de la Slovaquie et de Malte un communiqué commun dans lequel les quatre pays faisaient part de leur volonté de reconnaître l'Etat de Palestine.

APS

# contribution

Le gisement de fer de Gara Djebilet

## Le 4<sup>e</sup> réservoir au monde peut aider à densifier le tissu industriel de l'Algérie, sous réserve de le transformer en produits à forte valeur ajoutée

Quelle est la place du fer de Gara Djebilet au sein de l'économie mondiale ? La consommation mondiale en 2023 de minerai de fer est de 2.494 millions de tonnes par an pour une réserve estimée à 173.500 millions de tonnes. Les principaux pays en référence aux réserves et à la teneur en fer sont les suivants données de 2022 : -Australie 51.000 millions de tonnes de réserves de minerai de fer, dont 27.000 millions de tonnes en teneur de fer. Brésil réserves 34.000 millions de tonnes de réserves de minerai de fer, dont 15.000 millions de tonnes en teneur de fer. - Russie 29.000 millions de tonnes de réserves de minerai de fer, dont 14000 millions de tonnes en teneur de fer. - Algérie sur 3,5 milliards de tonnes, 20.000 millions de tonnes exploitables dont 11700 millions de tonnes en teneur de fer, l'Algérie classée 4e position au niveau mondial. -Chine 20.000 millions de tonnes de réserves de minerai de fer, dont 6900 millions de tonnes en teneur de fer. Ukraine 6500 millions de tonnes de réserves de minerai de fer, dont 2300 millions de tonnes en teneur de fer. - Canada 6000 millions de tonnes de réserves de minerai de fer, dont 2300 millions de tonnes en teneur de fer. Inde 5500 millions de tonnes de réserves de minerai de fer, dont 3400 millions de tonnes en teneur de fer. - USA 2700 millions de tonnes de réserves de minerai de fer, dont 1000 millions de tonnes en teneur de fer. - Algérie 3500 millions de tonnes de réserves de minerai de fer, dont 1700 millions de tonnes en teneur de fer. - Iran 2700 millions de tonnes de réserves de minerai de fer, dont 1500 millions de tonnes en teneur de fer.

Qu'en est-il de la rentabilité du fer de Gara Djebilet ? La mine de fer de Gara Djebilet est l'une des plus grandes mines de fer dans le monde, étant composée de trois zones d'exploitation: Gara Djebilet-Ouest, Gara Djebilet-Centre et Gara Djebilet-Est. Le 9 mai 2022, le ministre des Mines (source APS) annonce officiellement que la réalisation du projet de Gara Djebilet nécessitera la réalisation de plusieurs installations, avec un coût variant entre 1 et 1,5 milliard de dollars par an sur une période allant de 8 à 10 an.

Le lancement du projet est tributaire de la disponibilité de quantités suffisantes d'eau dans la région, les infrastructures ferroviaires et énergétiques dont la réalisation de la ligne ferroviaire reliant Béchar à Tindouf (950 km), inauguré par le président de la République, destinée à acheminer le minerai de fer vers les sites de transformation et d'exploitation et de la résolution des difficultés techniques notamment celles liées à la teneur élevée du minerai en phosphore et en arsenic en parvenant à réduire le taux du phosphore dans le fer pour le porter de 0,8% à 0,03%. Car le bilan relève que « le minerai est pénalisé par sa structure oolithique complexe et une teneur élevée en Phosphore nuisible dans la fabrication de l'acier donc devant résoudre ce problème tech-



**Au moment où j'étais jeune conseiller et directeur des études au ministère de l'Industrie et au ministère de l'Énergie, entre 1974 et 1980, nous avons étudié la faisabilité du projet de l'exploitation de fer de Gara Djebilet qui a été longtemps ensuite en gestation, et je me félicite que sa réalisation soit devenue effective, car pouvant contribuer grandement à l'intégration de l'économie nationale et sous réserve de ne pas exporter du fer brut, mais de descendre à l'aval pour la fabrication de produits nobles à forte valeur ajoutée.**

nique. Pour calculer la rentabilité l'on devra tenir compte du coût et de l'évolution vecteur prix au niveau international et prévoir des coûts supplémentaires pour protéger l'environnement ainsi qu'une formation pointue, étant loin pour ce genre d'investissement une main d'œuvre non qualifiée, l'université du Sud Béchar proche du gisement doit être associée. Pour pouvoir exploiter le fer de Gara Djebilet avec une rentabilité réelle, il faut d'abord réaliser la ligne de chemin de fer dont le projet sera réceptionné dans 30 mois, sauf retard de délai à compter du début de janvier 2024 soit fin 2026 et seulement commencera la production soit début 2027.

Pour la cotation la cotation du fer brut, elle est le 20 mai 2024 à 99 euros la tonne et le planning dressé par le ministère de l'Énergie pour qui « ce projet structurel se déroulera en plusieurs phases sur une période allant de 2022 à 2040, . une première phase (2022-2025) qui devait connaître une production de 2/3 millions de tonnes/an où le minerai de fer sera acheminé par voie terrestre à Béchar et ensuite plusieurs phases une fois la voie ferrée réalisée entre 2026/2030 avec une production progressive 10 millions de tonnes en

2026, 20 millions de tonnes en 2027, 30 millions de tonnes en 2028, 40 millions de tonnes en 2029 et 50 millions tonnes/an en 2030.

Prenons pour nos calculs une moyenne de 100 dollars la tonne pour la phase préliminaire de trois millions de tonnes, le chiffre d'affaires serait de 300 millions de dollars, pour le profit net devant retirer les coûts importants de 50% selon les normes internationales restant 150 millions de dollars et en cas de la part du partenaire étranger 49%, /51% pour l'Algérie, restant à l'Algérie environ 76 millions de dollars. Pour 30 millions de tonnes, nous aurons un chiffre d'affaires de 3 milliards de dollars et un profit net de 1,5 milliard de dollars, la part de l'étranger 735 millions de dollars et pour l'Algérie 765 millions de dollars. Et enfin phase finale 2030 selon le planning du Ministère de l'Énergie, pour 50 millions de tonnes nous aurons 5 milliards de dollars de chiffre d'affaire le profit net serait de 2,5 milliards de dollars, la part de l'étranger serait 1,22 milliard de dollars et pour l'Algérie 1,28 milliard de dollars.

Contrairement aux hydrocarbures dont le coût varie entre 5 et 10 dollars selon les gisements, le prix du marché le baril dépassant actuellement 80 dollars, l'ex-

ploitation du fer brut de Gara Djebilet ne procurera pas de rente, contrairement au segment hydrocarbures, mais un taux de profit moyen, sous réserve de la maîtrise des coûts. En conclusion pour, le gouvernement algérien, il s'agit d'éviter d'exporter seulement le fer brut dont le prix volatil d'ailleurs est relativement faible mais d'investir dans la transformation grâce à un partenariat gagnant – gagnant avec de grandes compagnies qui maîtrisent à la fois la technologie et les circuits de commercialisation qui devraient favoriser transfert technologique, la ressource humaine pilier de tout processus de développement.

Selon le ministère l'Algérie a importée pour ce produit en 2022 1,422 milliard de dollars, en 2023 1,293 milliard dollars et étant prévu en 2024 environ 1 milliard dollars, l'objectif étant d'investir à l'aval, afin de densifier le tissu industriel dont la valeur ajoutée est importante parfois dix à quinze fois le prix du fer brut, comme en témoigne la cotation entre le 16/20 mai 2024 de quelques métaux stratégiques. Ainsi le prix de l'acier s'établit à 750 euros la tonne, montrant l'importance de la transformation pour avoir une forte valeur ajoutée mais nécessitant d'importants investissements en aval, le prix de l'aluminium s'établit à 2.160 euros la tonne; le prix du cuivre s'établit à 8.180 dollars ; le prix du plomb s'établit à 1.880 euros la tonne ; le prix du zinc s'établit à 2.220 euros la tonne et le cours de l'inox à 2.930 euros la tonne, existant plusieurs formes de produits, utilisé dans la fabrication de pièces automobile, d'ustensiles de cuisine, d'appareils électroménagers, dans la construction, l'industrie alimentaire et pétrochimique, ou encore pour des applications médicales.

**Abderrahmane Mebtoul**  
Professeur des Universités  
Expert international

## INFO EXPRESS

Tébessa

### Ouverture du 16<sup>e</sup> Salon national des arts plastiques

La 16<sup>e</sup> édition du Salon national des arts plastiques s'est ouverte mardi à la maison de la culture Mohamed Chebouki de la ville de Tébessa en présence de nombreux adeptes de cet art. Cette manifestation, traditionnellement organisée par la maison de la culture, a été ouverte par le wali de Tébessa Saïd Khelil qui a visité les différentes galeries du Salon et s'est entretenu avec les plasticiens venus de plusieurs wilayas du pays. Cette édition qui se tient sous le slogan «Theveste par les couleurs d'un artiste» réunit 54 artistes de 12 wilayas dont : Adrar, Tiaret, Constantine et Oum El-Bouaghi qui traitent dans leurs œuvres divers thèmes dont la nature, le patrimoine culturel algérien et des personnalités nationales, a déclaré à l'APS Mounir Mouissi, directeur de la maison de la culture. Au total 90 demandes de participation ont été soumises à la commission chargée d'évaluer et de sélectionner les œuvres participantes et composée du Dr. Hamza Triki de la Faculté des arts et culture de l'université Constantine-3, du Pr. Adel Djessasse de la faculté des lettres et des arts de l'université de Mostaganem et de Abdelatif Rechach, cadre de la maison de la culture organisatrice, a précisé la même source.

APS

Guelma

### Saisie de 7,920 capsules de psychotrope et arrestation de 7 individus

La brigade de recherche et d'intervention BRI de la Sûreté de wilaya de Guelma est parvenue à la saisie de 7.920 capsules psychotropes, une importante somme d'argent, des véhicules et l'arrestation de 7 individus d'un réseau de trafic de ces produits prohibés au chef lieu de wilaya, a appris mardi l'APS de la cellule de communication et des relations publiques de ce corps de sécurité. La quantité des psychotropes a été saisie lors de perquisitions dans les domiciles des suspects parmi les membres de ce réseau de trafic de drogue, a précisé la responsable par intérim de la cellule, le commissaire de police Mebarka Zebssa, ajoutant qu'il a été procédé également à la saisie d'une somme d'argent en monnaie nationale (25 millions DA) constituant les revenus de ce trafic, 5 véhicules et des téléphones portables. Selon la même source, les suspects arrêtés de ce réseau dont une est en fuite, sont âgés entre 19 ans et 59 ans issus tous de Guelma, ajoutant que l'arrestation a eu lieu à l'issu d'un plan d'action mis en place par les forces de la police judiciaire relevant de la BRI. ■

Le wali de Tizi Ouzou à propos de la loi 02-24 relative au faux et à l'usage de faux

## « Son application ne fera que renforcer l'État et protéger le citoyen de tout acte malveillant »

**Le wali de Tizi Ouzou, Djilali Doumi, a affirmé, lundi, que l'application, dans son étendue, de la loi 02-24 relative aux faux et à l'usage de faux, ne fera que renforcer l'État et protéger le citoyen de tout acte malveillant. « Cette loi criminalisant l'acte du faux et l'usage de faux ne peut que renforcer la puissance et la crédibilité des institutions de l'État qui avaient été ébranlées, par le passé, de pratiques frauduleuses », a-t-il dit.**

Intervenant lors d'une journée d'étude organisée par la Cour de Tizi Ouzou, en collaboration avec la wilaya, au niveau du Centre des œuvres sociales (COS) de la cité administrative, Djilali Doumi a mis en avant l'attachement de l'État à lutter contre le faux et l'usage de faux. Rappelant que ce texte intervenait dans le cadre de l'application des engagements du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, relatifs à la moralisation de la vie publique et la consécration d'un véritable État de droit. Cette loi, a indiqué le président de la Cour Mohamed Guerrouabi, contribue à la moralisation de la vie publique et le renforcement de la confiance publique, à l'élimination de toutes les formes d'escroquerie pour l'accès aux services et avantages de toutes natures, à la consé-



■ Wilaya de Tizi-Ouzou. (photo > D. R.)

cration de la transparence à l'effet d'asseoir une véritable concurrence loyale dans tous les domaines et surtout la consécration de l'égalité devant la loi. « Cette loi vise à définir les règles des transactions au sein de la société et à traiter en profondeur les déséquilibres résultant de ce phénomène, en sus de promouvoir une concurrence loyale dans tous les domaines, garantissant l'égalité pour tous, préserver l'intégrité des écritures et des documents et assurer l'accès aux aides de l'État à leurs véritables bénéficiaires », a-t-il poursuivi. De son côté, le procureur gé-

néral, près la Cour de Tizi Ouzou, Abdelkader Amrouche, a affirmé que cette loi s'inscrit dans la préservation de l'intégrité des actes et documents et la stabilité des transactions. « Cette loi s'applique à la falsification des documents et actes, au faux pour l'obtention des subventions et aides publiques et des exonérations, à la fausse monnaie et à la falsification des titres financiers, à la contrefaçon des sceaux de l'État, des poinçons, des timbres et des marques, au faux témoignage et au faux serment, et à l'usurpation ou à l'usage irrégulier de fonctions, de

titres o, a-t-il fait remarquer. Enfin, un officier de l'Institut national de criminalistique et de criminologie de la gendarmerie nationale (INCC/GN), a mis en avant les avancées scientifiques et technologiques dont dispose le dit institut dans la lutte contre le faux et usage de faux. « Notre Institut s'adapte, lui aussi, à toutes les pratiques de plus en plus sophistiquées des faussaires tant ces derniers ne manquent pas d'ingéniosité à l'effet de frauder », a-t-il indiqué. Relevant qu'outre les techniques pour contrecarrer les moyens usités par les faussaires, des études psychologiques sont aussi menées pour cerner la psychologie et le comportement de ces faussaires. Fin octobre dernier, le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Abderrachid Tabi, a indiqué, à l'Assemblée populaire nationale (APN) que ce projet visait à mettre fin à ce phénomène qui s'est transformé en comportement social dangereux, au détriment de la majorité des Algériens honnêtes. « Ce phénomène a touché plusieurs domaines et s'est caractérisé par des indus avantages, des subventions, des aides sociales, des exonérations fiscales, voire un logement, accordés à une certaine catégorie, ce qui a coûté des sommes considérables au Trésor public ces dernières années », a-t-il dit devant la commission des affaires juridiques, administratives et des libertés.

Rabah Mokhtari

Béjaïa

## Le projet d'extension de l'aérogare réceptionné



Le projet d'extension de l'aérogare de Béjaïa « Abane Ramdane-Soummam », a été réceptionné mardi en présence du ministre des Transports, Mohamed El-Habib Zahana. Inaugurée par le ministre, la partie de l'agrandissement de l'aérogare de Béjaïa a augmenté ses capacités d'accueil, et lui permet désormais des prestations et des services plus relevés à ses passagers grâce à de nouveaux équipements plus adaptés autant en terme de sécurité que de confort, selon les explications fournies sur place. L'infrastructure globale qui traitait quelque 300.000 passagers, en réseau domestique et à l'international, va pouvoir envisager un achalandage plus important, notamment à l'international, à la fa-

veur de l'amélioration de son aire d'enregistrement et des points de contrôle ainsi que de la zone des douanes et de son système de traitement des bagages. M. Zahana qui s'est fortement intéressé au système de gestion numérisée adopté et aux plateformes développées à ce titre, a insisté sur les performances à atteindre pour faire de cet aéroport un "modèle" à tout point de vue. Par ailleurs, le ministre s'est enquis lors de sa visite, de la gestion du port de Bejaia, de son évolution et des efforts qui restent à fournir pour en faire un équipement exemplaire. Il a souligné que les temps d'attente en rade ou à quai des navires, le transbordement des conteneurs de la plateforme vers l'extérieur,

« restent à parfaire », invitant tous les acteurs locaux, notamment les opérateurs économiques, l'entreprise du port et les douanes, à se « décloisonner » et à « fédérer leurs énergies pour plus de performances ». M. Zahana a, néanmoins, salué les progrès réalisés en terme de numérisation de la gestion du port. Le ministre a également inspecté des structures relevant de son département, notamment la gare maritime, le terminal à conteneur, relevant du port de Bejaia, l'Inspection régional des douanes, et le Centre de formation de BMT (Béjaïa méditerranéen terminal) qui assure des formations d'excellence dans les domaines de gestion maritime.

APS

## INFO EXPRESS

Environnement à Mostaganem

### Poursuite des campagnes d'hygiène et de propreté en prévision de la saison estivale

Cette louable initiative vise à préparer la ville du Saint Mausolée « Lakhdar Benkhoulouf pour la saison estivale, en garantissant la propreté des espaces publics, notamment des plages, qui sont des destinations très prisées pour les estivants et les visiteurs. En effet, et en application des directives du wali de Mostaganem, Ahmed Boudouh, les campagnes hebdomadaires de propreté menées dans différentes localités se poursuivent, sous la supervision de la direction de l'environnement et en coordination avec les autorités locales. En effet, l'entreprise des centres d'enfouissement technique de la wilaya de Mostaganem a récemment organisé une campagne de nettoyage sur la plage de Sidi Lakhdar et les quartiers environnants. Les équipes de nettoyage ont procédé au ramassage des déchets et des débris, améliorant ainsi l'esthétique et l'hygiène de la région. Des actions de sensibilisation ont été également menées pour développer les bonnes pratiques de gestion des déchets et promouvoir une culture de respect de l'environnement. Ces campagnes de propreté contribuent également à la préservation de l'environnement et de l'écosystème. Ces efforts de nettoyage sont essentiels pour offrir aux estivants et touristes un cadre agréable et accueillant.

N.Malik



# décryptages

La France décadente

## La CPI doit également enquêter sur les ministres britanniques

Armes, entraînement et espionnage : alors que la Cour pénale internationale cible Netanyahu pour crimes de guerre, Mark Curtis en signale sept officiels pour avoir aidé le Premier ministre israélien dans trois domaines.

Sept ministres britanniques – dont Rishi Sunak, David Cameron, Grant Shapps et Kemi Badenoch – doivent faire l'objet d'une enquête pour avoir aidé Israël. Avec le procureur en chef de la CPI qui a déposé une demande de mandat d'arrêt contre le Premier ministre israélien pour « crimes de guerre et crimes contre l'humanité », l'attention doit se tourner vers ceux qui ont aidé, et continuent à aider, Israël. Les ministres britanniques ont aidé matériellement Israël pendant ses attaques contre les Palestiniens à Gaza depuis des mois. Ce soutien est fourni de trois manières principales.

Premièrement, le Royaume-Uni est fournir des armes à Israël. Des documents judiciaires récemment déposés révèlent qu'en janvier de cette année, le gouvernement britannique disposait de 28 licences « d'armes à haut risque » en vigueur et de 28 en attente avec Israël, marquées comme « les plus susceptibles d'être utilisées par Tsahal dans des opérations offensives à Gaza ».

Le 18 janvier, les forces israéliennes ont bombardé un complexe résidentiel à Gaza abritant l'équipe médicale d'urgence de Medical Aid for Palestiniens (MAP), une organisation caritative britannique. Quatre médecins britanniques ont été blessés lors de la frappe aérienne, ainsi que des membres du personnel de la MAP et un garde du corps. L'attaque a été réalisée par un avion à réaction F-16, dont les composants ont été fournis par des sociétés britanniques.

Mais le Royaume-Uni continue d'armer Israël, rejetant les appels répétés des groupes de campagne, des anciens juges de la Cour suprême et de certains députés à y mettre un terme. Deuxièmement, l'armée britannique continue de former le personnel des forces armées israéliennes en Grande-Bretagne pendant le génocide. Le gouvernement a admis que « il y a actuellement six officiers des forces armées israéliennes en poste au Royaume-Uni ». Il indique que « Israël est représenté par le personnel des forces armées dans son ambassade au Royaume-Uni et en tant que participants aux cours de formation dirigés par la défense britannique ».

Troisièmement, l'armée britannique effectue des vols d'espionnage au-dessus de Gaza en soutien à Israël. Des documents déclassifiés ont montré que plus de 200 missions de surveillance au-dessus de Gaza ont été entreprises par la Royal Air Force, qui a probablement rassemblé environ 1000 heures d'images de surveillance.

Aucune de ces activités d'espionnage n'est utilisée pour mettre fin aux attaques d'Israël contre les Palestiniens. Le gouvernement britannique affirme que ces activités de surveillance visent uniquement à aider à la libération des otages détenus par le Hamas.



■ Karim Ahmad Khan, né le 30 mars 1970 à Édimbourg, est un avocat britannique, procureur de la Cour pénale internationale depuis le 16 juin 2021. (Photo:DR)

Premièrement, le Royaume-Uni est en train de fournir des armes à Israël. Des documents judiciaires récemment déposés révèlent qu'en janvier de cette année, le gouvernement britannique disposait de 28 licences « d'armes à haut risque » en vigueur et de 28 en attente avec Israël, marquées comme « les plus susceptibles d'être utilisées par Tsahal dans des opérations offensives à Gaza ».

Bien que la CPI ait également inculpé les dirigeants du Hamas pour prise d'otages, il n'y a aucune preuve que la surveillance britannique de Gaza a contribué à sauver des vies. Cela encourage plutôt Netanyahu à poursuivre sa campagne militaire et à éviter de négocier un cessez-le-feu, une voie privilégiée par de nombreuses familles d'otages.

### Le secret pour éviter les poursuites

Les ministres britanniques refusent de fournir des informations détaillées sur ces trois domaines d'activité au Parlement, probablement pour éviter des poursuites pour complicité de crimes de guerre. Le ministère britannique de la Défense refuse, par exemple, de fournir au Parlement de plus amples informations sur sa formation de personnel militaire israélien en Grande-Bretagne ou sur un accord militaire signé avec Israël en 2020. Le gouvernement britannique refuse également de donner des détails sur les vols d'espionnage au-dessus de Gaza, qui ont débuté le 3 décembre. Des documents judiciaires montrent que les

ministres britanniques ont décidé de poursuivre les exportations d'armes vers Israël le 8 avril, une semaine après la frappe qui a tué trois travailleurs humanitaires britanniques employés par l'association caritative World Central Kitchen. Le 8 avril également, le Royaume-Uni a entamé sa dernière série de négociations avec les ministres israéliens pour conclure un nouvel accord commercial. Plutôt que de sanctionner Israël pour ses actions à Gaza, le Royaume-Uni approfondit ses relations commerciales.

### Légitimité de l'enquête

La CPI a la légitimité pour enquêter sur les ministres britanniques puisqu'ils sont protégés légalement et politiquement au niveau national. Il n'y a pratiquement aucune chance que le système britannique tienne les ministres responsables de leur complicité dans les crimes de guerre, d'autant plus qu'ils sont protégés par « l'immunité de la Couronne ». Cela considère que les ministres ne peuvent pas commettre de faute juridique et n'agissent pas en tant que per-

sonnes mais en tant qu'agents investis de l'autorité de la Couronne, et sont donc intouchables en vertu de la loi. L'objectif même de la CPI est d'enquêter et de les poursuivre en justice, y compris pour complicité, des crimes les plus graves lorsque les autorités nationales refusent d'agir.

### Ils s'en moquent

La Convention internationale sur le génocide a besoin tous les États pour prévenir et punir le génocide. Le principe de la responsabilité de protéger, adopté par tous les États en 2005, met en avant responsabilité des États à empêcher des « crimes d'atrocité » tels que les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité. Non seulement les ministres britanniques ne respectent pas ces normes, mais ils soutiennent activement les décideurs israéliens qui les violent. Les ministres britanniques ont toujours défendu les attaques d'Israël contre les Palestiniens qui ont fait des dizaines de milliers de morts. Ils rejettent explicitement l'accusation de génocide portée par l'Afrique du Sud contre Israël devant la Cour internationale de Justice. Les preuves suggèrent que les ministres britanniques ne se soucient tout simplement pas du droit international ni du nombre de personnes – Palestiniennes ou Britanniques – tuées à Gaza. Dans le même temps, le gouvernement britannique refuse de publier les avis juridiques qu'il a reçus sur la question de savoir si Israël viole le droit international à Gaza.

### Ministres responsables

Des mandats d'arrêt ont été émis par la CPI contre Netanyahu et son ministre de la Défense Yoav Gallant. Son procureur en chef, l'avocat britannique Karim Khan, affirme avoir des « motifs raisonnables de croire » que les deux ministres israéliens « portent la responsabilité pénale » de crimes, notamment « la famine des civils comme méthode de guerre », « le fait de diriger intentionnellement des attaques contre un civil ».

Rishi Sunak, en tant que Premier ministre, ainsi que le ministre des Affaires étrangères David Cameron, le secrétaire à la Défense Grant Shapps et le secrétaire au Commerce Kemi Badenoch – qui approuvent tous les exportations d'armes britanniques vers Israël – doivent faire l'objet d'une enquête pour complicité dans des crimes de guerre.

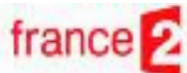
Le vice-ministre des Affaires étrangères Andrew Mitchell, qui a exercé les fonctions de chef du gouvernement apologiste pour les actions d'Israël au Parlement britannique, ne devrait pas non plus échapper à l'attention de la CPI. Le ministre de la Défense Leo Doherty et l'ancien ministre des Affaires étrangères James Cleverly (aujourd'hui ministre de l'Intérieur), qui ont contribué aux décisions du gouvernement britannique concernant la politique à l'égard d'Israël, ne devraient pas non plus échapper aux poursuites.

Correspondance particulière

## Programme



12.00 Les douze coups de midi  
13.00 Journal  
13.55 Les malheurs de Ruby  
15.40 Les malheurs de Ruby  
17.00 Météo  
17.30 Familles nombreuses : la vie en XXL  
18.15 Demain nous appartient  
19.00 Journal  
19.20 Habitons demain  
20.05 Météo  
21.05 C'est Canteloup  
21.10 Koh-Lanta  
22.05 Camille & images



12.00 Tout le monde veut prendre sa place  
18.40 Affaire conclue, tout le monde a quelque chose à vendre  
19.20 Affaire conclue, tout le monde a quelque chose à vendre  
20.00 Journal  
20.05 Un si grand soleil  
20.35 Un si grand soleil  
20.43 Ma maison de A à Z  
21.10 Ouistreham  
22.55 La révolte des femmes de chambre  
23.57 Wanatsa (en enfance)



11.45 Desperate Housewives  
12.00 Le journal  
13.30 En famille  
14.00 Notre histoire d'amour  
16.00 Incroyables transformations  
17.25 Mieux chez soi  
18.45 Le journal  
20.05 Sport 6  
20.30 E=M6  
20.30 Scènes de ménages  
21.10 Top Gun  
23.05 Top Gun : les coulisses du grand retour



06.30 Boule et Bill  
06.42 Boule et Bill  
07.09 Ludo  
07.00 Garfield & Cie  
08.05 Boule et Bill  
08.30 Boule et Bill  
09.20 Les as de la jungle à la rescousse  
10.50 Ensemble c'est mieux !  
11.20 La nouvelle édition  
11.25 Météo  
11.55 Journal  
12.45 Météo  
12.50 Rex

13.55 Rex  
14.25 Des chiffres et des lettres  
15.05 Questions pour un champion  
16.45 Personne n'y avait pensé !  
17.10 Ma ville, notre idéal  
19.00 Parlement : campagne des européennes 2024  
20.05 Dans le rétro  
20.27 Dans le rétro  
21.10 Aux Jeux, citoyens !  
22.40 La fulgurée  
23.21 Faux-semblants



20.30 Journal  
21.00 Cépages rares, un patrimoine suisse  
21.53 Chasselas forever, une histoire de cépage  
22.54 Le journal  
23.25 Chef.fe.s de brousse



15.00 Un dîner presque parfait  
16.55 Un dîner presque parfait  
17.50 Un dîner presque parfait  
18.50 Un dîner presque parfait  
21.05 Lara Croft : Tomb Raider 7  
23.20 Encore heureux



16.50 Late Night  
19.15 L'info du vrai  
20.13 L'info du vrai, le mag  
20.48 La boîte à questions  
20.52 Groland le zapoï  
21.01 La Gaule d'Antoine  
21.07 A couteaux tirés  
21.59 The Head  
22.52 American Horror Story  
23.34 American Horror Story



19.20 La dégustation  
20.50 L'imposteur  
22.28 Les bonnes étoiles



13.05 Elysium  
13.40 Le magazine de la santé  
14.35 Allô, docteurs !  
15.40 Suricates superstars



19.25 Quotidien, première partie  
20.10 Quotidien  
21.10 La maison du bonheur  
21.15 13 novembre  
23.20 13 novembre  
17.45 Eurosport News



09.00 Les contes des 1001 darkas  
13.50 Maigret  
19.43 TPMP : première partie  
20.42 Touche pas à mon poste !  
21.57 Balance ton post ! L'after  
22.57 Balance ton post ! L'after  
23.35 Balance ton post ! L'after



20.00 Les as de la jungle à la rescousse  
20.10 Une saison au zoo  
20.40 Une saison au zoo  
21.05 La p'tite librairie  
21.40 Les hors-la-loi de la nature  
22.35 Les hors-la-loi de la nature



19.04 36 quai des Orfèvres  
20.50 L'honneur des guerriers  
22.40 Excalibur



19.45 Arte Journal  
20.05 28 minutes  
20.48 50 nuances de Grecs  
20.50 Europe 2024 :  
22.30 Le compromis



20.00 Ethias Cross 2020/2021  
20.55 Eurosport News  
21.00 Mos - Puebla de Sanabria (230,8 km)  
22.30 Les rois de la pédale  
23.00 Eurosport News  
23.05 Ethias Cross 2020/2021

## Sélection



### Ciné Premier - 22.40 Excalibur

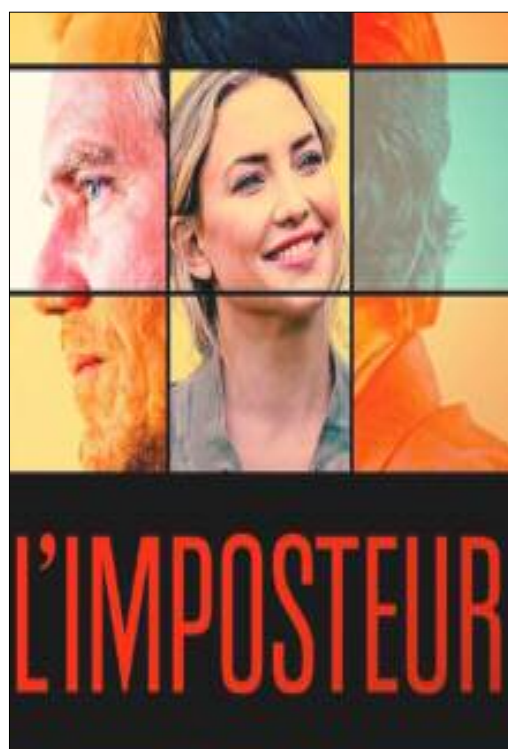
Film d'aventures de John Boorman

→ L'histoire du roi Arthur, des amours impossibles de Lancelot et de la reine Guenièvre, des chevaliers de la Table ronde et de l'épée magique Excalibur.

### Ciné Frisson - 20.50 L'honneur des guerriers

Film d'aventures de Kazuaki Kiriya

→ Dans un royaume féodal rongé par la corruption, une troupe de guerriers entend venger l'honneur de son maître, injustement bafoué.



### Ciné Premier - 20.50 L'imposteur

Comédie de Michael Maren

→ A l'occasion d'un festival de littérature, Simone Cleary, coordinatrice de l'événement, aimerait inviter Shriver, un écrivain mystérieusement disparu de la circulation depuis la parution de son roman considéré comme un chef-d'oeuvre.

## SALON NATIONAL DES ARTS PLASTIQUES

### TÉBESSA ACCUEILLE LA 16<sup>E</sup> ÉDITION

La 16<sup>e</sup> édition du Salon national des arts plastiques s'est ouverte mardi à la maison de la culture Mohamed Chebouki de la ville de Tébessa en présence de nombreux adeptes de cet art. Cette manifestation, traditionnellement organisée par la maison de la culture, a été ouverte par le wali de Tébessa Saïd Khelil qui a visité les différentes galeries du Salon et s'est entretenu avec les plasticiens venus de plusieurs wilayas du pays. Cette édition qui se tient sous le slogan «Theveste par les couleurs d'un artiste» réunit 54 artistes de 12 wilayas dont : Adrar, Tiaret, Constantine et Oum El Bouaghi qui traitent dans leurs œuvres divers thèmes dont la nature, le patrimoine culturel algérien et des personnalités nationales, a déclaré à l'APS Mounir Mouissi, directeur de la maison de la culture. Au total 90 demandes de participation ont été soumises à la commission chargée d'évaluer et de sélectionner les œuvres participantes et composée du Dr. Hamza Triki de la faculté des arts et culture de l'université Constantine-3, du Pr. Adel Djessasse de la faculté des lettres et des arts de l'université de Mostaganem et de Abdelatif Rechach, cadre de la maison de la culture organisatrice, a précisé la même source. Le programme de cette manifestation de trois jours comprend aussi l'organisation d'un concours de dessin des figures et personnalités de la ville de Tébessa et d'un autre pour enfants sur le thème de la cause palestinienne, a souligné le même responsable.

R.C.

## Salon national des étudiants, des arts et du patrimoine

### Ouverture à Alger de la 2<sup>e</sup> édition

**La ministre de la Culture et des Arts, Soraya Mouloudji, a présidé, avant-hier mardi à Alger, l'ouverture officielle de la 2<sup>e</sup> édition du Salon national des étudiants des arts et du patrimoine, et ce, dans le cadre de la commémoration du 68<sup>e</sup> anniversaire de la Journée de l'étudiant, célébrée le 19 mai de chaque.**

Placée sous le thème «L'entrepreneuriat et son rôle dans la relance de l'économie culturelle», la cérémonie d'ouverture du Salon à Riadh El-Fath, dont les activités se dérouleront trois jours durant, a vu la présence du ministre de l'Economie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises, Yacine El-Mahdi Oualid, ainsi que des responsables d'établissements de formation relevant du secteur de la Culture et des Arts. Dans son allocution d'ouverture, Mme Mouloudji a affirmé que ce Salon constituait «un rendez-vous annuel durant lequel nous célébrons chaque année les réalisations des étudiants, et nous soutenons leurs idées et leurs visions», ajoutant que cet événement «s'inscrit dans le cadre de l'intérêt particulier» qu'accorde le secteur de la Culture et des Arts à la formation artistique, ajoutant qu'il s'agissait également d'«une opportunité pour les étudiants des arts et du patrimoine des différentes écoles et instituts supérieurs des arts et du patrimoine, ainsi que des établissements de formation régionaux, d'échanger leurs créations et leurs expertises en matière de créa-



tion, de musique et de théâtre» à travers leurs différentes présentations au Salon. Ce Salon reflète «la volonté du secteur de concrétiser les orientations du Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, qui a appelé à l'appui de l'entrepreneuriat et de la numérisation», et ce, à travers «l'ouverture sur l'entrepreneuriat pour soutenir et orienter les étudiants du secteur vers la création de Start-up et de micro-entreprises, dans le but de relancer l'économie nationale», a ajouté la ministre. Dans le même contexte, Mme Mouloudji s'est félicitée de l'adoption des textes de loi fixant l'organisation et le fonctionnement des instituts supérieurs relevant de son secteur, qui vient de se doter de l'Institut national supérieur du cinéma créé en application des orientations du Président de la République, pour «réunir les conditions idoines au lancement d'une industrie cinématographique efficiente». Elle a également salué les dernières initiatives des établissements de for-

mation sous tutelle, notamment «la volonté d'ouvrir la formation du troisième cycle», outre «les efforts majeurs» consentis pour la révision et l'unification des programmes de formation, au niveau des écoles régionales de musique et des arts plastiques. De son côté, le ministre de l'Economie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises, Yacine El-Mahdi Oualid, a affirmé que ce Salon constituait «une opportunité pour renforcer la culture entre les deux secteurs», à travers l'appui à la formation dans les instituts et écoles des arts et du patrimoine, rappelant le soutien de son secteur aux jeunes innovants «en vue d'encourager et de promouvoir l'esprit entrepreneurial chez les étudiants». Pour ce faire, des initiatives et des incitations s'imposent, à l'instar de la création d'incubateurs d'entreprises au niveau des instituts et des écoles des arts, outre la mise en place de «formules de financement» au profit des étudiants porteurs de projets d'entrepreneuriat dans le domaine

de la culture et des arts. Le ministre a, dans ce contexte, évoqué l'introduction de «24 nouvelles activités» relatives au secteur de la Culture et des Arts dans la nomenclature des activités de l'auto-entrepreneur. En marge du Salon, la ministre de la Culture et des Arts a signé une convention de coopération avec le ministre de l'Economie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises, qui a pour but de «promouvoir l'esprit entrepreneurial et l'innovation chez les étudiants et d'accompagner les porteurs de projets dans ce domaine pour contribuer à relancer l'économie culturelle».

Cette convention prévoit «la création d'un incubateur d'entreprises au sein de l'Ecole supérieure des beaux-arts dans un premier temps, avant sa généralisation à travers différents instituts et écoles sous la tutelle du ministère de la Culture et des Arts», en plus de «centres de soutien à l'entrepreneuriat visant à former les étudiants et les accompagner dans la réalisation de leurs projets dans ce domaine».

Organisé par le ministère de la Culture et des Arts, le Salon comprend des expositions de beaux-arts, des activités musicales et théâtrales, ainsi qu'une journée d'étude sur l'activation de l'entrepreneuriat dans les établissements de formation relevant du secteur. Cette manifestation connaît la participation de plusieurs instituts supérieurs et établissements de formation en musique, beaux-arts, théâtre, cinéma et patrimoine relevant du secteur de la Culture et des Arts.

R.C.

## Journée mondiale de la diversité culturelle

### Le HCLA célèbre la littérature pour enfants

Le Haut Conseil de la langue arabe (HCLA) a organisé, mardi à Alger, un colloque national sur «la traduction de la littérature pour enfants et ses programmes, entre diversité culturelle et invasion culturelle», lors duquel les participants ont mis en avant la nécessité de préserver les caractéristiques linguistiques et culturelles de l'Algérie et leur ancrage auprès des générations à venir. Organisé dans le cadre de la célébration de la Journée mondiale pour la diversité culturelle, le dialogue et le développement, le 21 mai de chaque année, l'ouverture de ce colloque a connu la présence du président du Haut conseil islamique (HCI), Bouabdallah Ghlamallah, de la Déléguée nationale à la protection de l'enfance, Meriem Cherfi, en sus de représentants des corps de sécurité et d'instances nationales et de plusieurs chercheurs universitaires. Le président du HCLA, Salah Belaid a affirmé, dans son allocution d'ouverture, que la littéra-

ture pour enfants «œuvre à rationaliser les besoins des enfants et à la lier à leur patrimoine et à leur authenticité», à même de fonder leur vision d'avenir pour l'enseignement, l'instruction, le divertissement et le développement des sentiments nationaux sincères, dans l'objectif de concrétiser l'équilibre psychique et intellectuel des enfants dans les étapes de leur croissance et de leur maturité. Estimant que la littérature pour enfants «puise son importance de l'Ecole et de l'imprégnation linguistique et culturelle» qui aigüise l'esprit de l'enfant avec des écrits rédigés par des spécialistes de la littérature pour enfant, le même responsable a affirmé que cette littérature constitue «un phénomène constitué d'atouts artistiques qui doivent tenir compte de chaque étape parmi les étapes d'évolution de l'enfant». L'intervenant a appelé à «la nécessité d'élaborer une nouvelle feuille de route adaptée aux développements et qui répond aux besoins de l'enfant en fonction

de son niveau scolaire et de son environnement général», à travers de «nouvelles» œuvres artistiques supervisées par des spécialistes en mesure de «produire des thématiques de littérature pour enfants conformément aux exigences de cette catégorie, à commencer par l'adoption d'un langage sobre pour aider cette catégorie à s'exprimer et développer son estime de soi pour réaliser la créativité, l'éducation morale et religieuse et l'intégration au sein de la société». M. Belaid a également appelé les auteurs de livres pour enfants et les traducteurs à prendre «au sérieux» la question de la créativité afin de «produire des contenus qui tiennent compte des spécificités de la société et de ses valeurs». Pour sa part, la déléguée nationale à la protection de l'enfance, Meriem Chorfi, a souligné l'importance accordée par l'Etat algérien à l'enfant à travers la Constitution et les textes juridiques qui «garantissent à cette catégorie un environnement sûr et une protection nécessaire

pour son bien-être, car l'enfant est l'avenir du pays». Mme Chorfi a mis en avant «l'importance d'aborder la question de la diversité culturelle à travers la littérature pour enfants et la traduction», et ce avec «la contribution collective de toutes les franges de la société pour assurer la transmission de la bonne information à l'enfant dans le cadre du principe de protection et conformément à notre culture nationale et aux valeurs de notre religion». Les interventions des chercheurs universitaires participant à cette rencontre se sont articulées autour de plusieurs thèmes, dont «le rôle de la traduction de la littérature pour enfants dans la consolidation des valeurs nationales», «les valeurs dans la littérature traduite pour enfants, entre préservation de l'identité et dimension culturelle» et «les dessins animés doublés en arabe, entre enrichissement et appauvrissement du vocabulaire linguistique».

R.C.

# vie pratique

## INFOS VOLS

### HORAIRES VALABLES



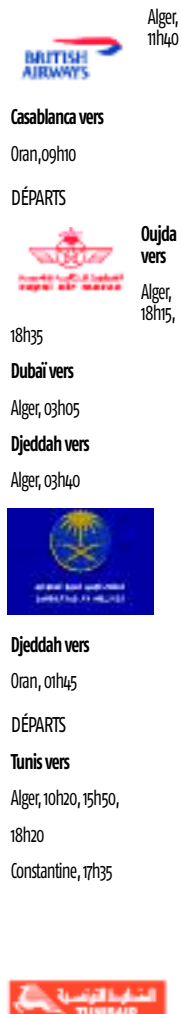
**DÉPARTS**  
**Alger vers**  
 Paris (Charles De Gaulles), 07h35  
 Lille, 08h45  
 Lyon, 09h50  
 Marseille, 11h30  
 Bamako, 18h30  
 Dakar, 20h45  
 Genève, 18h11  
 Istanbul, 11h30, 12h00  
 Londres, 10h05  
 Genève, 10h00  
 Rome, 10h40  
 Barcelone, 16h45  
 Madrid, 09h55  
 Montréal, 14h45  
 Le Caire, 09h30  
 Dubaï, 16h30  
 Casablanca, 09h45  
 Tunis, 16h00  
 Damas, 20h00  
 Aman, 16h00  
 Beyrouth, 16h00  
 Francfort, 10h30  
 Moscou, 16h20  
 Niamey, 20h50  
 Nice, 08h10  
 Nouakchott, 21h15  
**DÉPARTS**  
**Oran vers**  
 Alicante, 1445  
 Bruxelles, 09h00  
 Casablanca, 07h45  
 Djeddah, 1700  
 Lyon, 08h50  
 Marseille, 09h00, 12h45  
 Oujda, 8h00, 18h25  
 Paris Orly, 08h30  
 Toulouse, 09h00  
**DÉPARTS**  
**Annaba vers**  
 Lyon, 11h00  
 Marseille, 08h00  
 Paris, 23h00

**DÉPARTS**  
**Sétif vers**  
 Lyon, 09h30, 14h40  
 Paris Orly, 07h 55, 19h25  
**DÉPARTS**  
**Batna vers**  
 Marseille, 10h30  
 Paris, 10h15  
**DÉPARTS**  
**Béjaïa vers**  
 Marseille, 08h30  
 Paris, 09h20  
 Lyon, 13h30  
**DÉPARTS**  
**Biskra vers**  
 Paris, 10h10  
**DÉPARTS**  
**Constantine vers**  
 Marseille, 08 h 00  
 12 h 30  
 Paris, 13h00  
 Nice, 07h55  
 Mulhouse, 10h15 Lyon, 07h50  
 Tunis, 16h00  
**DÉPARTS**  
**Chlef vers**

Marseille, 13h00  
**DÉPARTS**  
**Tiencen vers**  
 Paris Orly, 08h45  
**DÉPARTS**  
**Tamanasset vers**  
 Paris Orly, 02h45  
**LIGNES INTÉRIEURES**  
**Alger vers**  
 Annaba, 09h30, 15h50, 16h00, 17h30  
 Constantine, 06h00, 13h10, 14h50, 17h30, 20h00, 21h45, 22h10  
 Oran, 06h00, 11h00, 11h30, 17h45, 19h30, 20h50  
 Sétif, 08h00, 15h45  
 Ghardaïa, 07h00, 18h30  
 Jijel, 08h10, 09h00  
 In Salah, 13h00  
 H.Messaoud, 06h45, 07h40, 18h00, 19h00, 20h45  
**DÉPARTS**  
**Alger vers**  
 Paris (Charles De Gaulles), 07h35  
 Lille, 08h45  
 Lyon, 09h 50  
**AIGLE AZUR**  
 Marseille, 11h30  
 Bamako, 18h30  
 Dakar, 20h45  
 Genève, 18h11  
 Istanbul, Londres, 10h05  
 Genève, 10h00  
 Rome, 10h40  
 Barcelone, 16h45  
 Madrid, 09h55  
 Montréal, 14h45  
 Le Caire, 09h30  
 Dubaï, 16h30  
 Casablanca, 09h45  
 Tunis, 16h00  
 Damas, 20h00  
**DÉPARTS**  
**Rome vers**  
 Alger, 13h40  
**Rimini vers**  
 Alger, 11h00

**Alitalia**  
**DÉPARTS**  
**Madrid vers**  
 Alger, 13h00, 12h30, 13h00  
**Barcelone vers**  
 Alger, 19h05  
**Alicante vers**  
 Oran, 16h45  
**DÉPARTS**  
**Caire vers**  
 Alger, 15h30  
**DÉPARTS**  
**Paris vers**  
 Alger, 08h05, 11h55, 19h10  
**Paris vers**  
 Annaba, 15h55, 16h50  
**Paris vers**  
 Béjaïa, 12h55

**Paris vers**  
 Constantine, 16h35  
**Paris vers**  
 Oran, 12h55  
**Bordeaux vers**  
 Alger, 18h40  
**Marseille vers**  
 Alger, 14h15  
**Marseille vers**  
 Annaba, 10h30  
**Marseille vers**  
 Batna, 13h00  
**Marseille vers**  
 Béjaïa, 11h00  
**Marseille vers**  
 Constantine, 10h30, 15h15  
**Marseille vers**  
 Oran, 11h45, 15h40  
**Metz vers**  
 Alger, 12h25, 15h30  
**Nice vers**  
 Alger, 10h50  
**Nice vers**  
 Constantine, 10h20  
**Lille vers**  
 Alger, 12h30  
**Lyon vers**  
 Alger, 13h00  
 Annaba, 13h50  
 Béjaïa, 10h40  
 Constantine, 16h15  
 Oran, 12h05  
 Sétif, 12h15  
**DÉPARTS**  
**London vers**  
 Alger, 14h05  
**DÉPARTS**  
**Casablanca vers**  
 Oran, 09h10  
**DÉPARTS**  
**Oujda vers**  
 Alger, 18h15, 18h35  
**Dubai vers**  
 Alger, 03h05  
**Djeddah vers**  
 Alger, 03h40



## Météo



**Jeudi 23 mai**  
**22°C**  
**→ Dans la journée :**  
 Partiellement nuageux  
 min 24°C ressentie 23°C  
 max 28°C ressentie 29°C  
 Vent modéré d'ouest  
**→ Dans la nuit :**  
 Averses  
 min 17°C ressentie 25°C  
 max 26°C ressentie 27°C  
 Vent faible de sud-est  
**Alger :**  
**Lever du soleil : 05:42**  
**Coucher du soleil : 19:47**

## santé

### Détox Water à la pomme, au citron et kiwi

**→ Pour les personnes souhaitant allier boisson detox et régime minceur, cette eau detox est parfaite pour vous ! Très facile à réaliser, cette boisson detox vous permettra d'éliminer toutes les toxines présentes dans votre corps. Cette detox water vous permettra également de faire le plein de vitamines sans exploser le compteur de calories.**



pend de votre contenant)  
 - Des glaçons  
**Préparation**  
 Coupez les pommes en quartier en gardant la peau  
 Épluchez les kiwi et découpez les en rondelles. Râpez le zeste de votre citron dans une carafe puis couper le citron en rondelles.  
 Déposez les pommes, les rondelles de kiwi ainsi que de citron fond de votre carafe.  
 Versez ensuite l'eau puis laissez infuser au frais.  
 Ajoutez les glaçons, puis dégustez !

**INGRÉDIENTS :**  
 - 2-3 pommes (préférez les moins sucrées : golden, fuji, etc.)  
 - 3-4 kiwi verts OU jaunes  
 - 1 citron vert  
 - De l'eau (la quantité dépend de votre contenant)

## Délices du jour

### BROWNIE AU CHOCOLAT

**INGRÉDIENTS**  
 - 250 g de chocolat (pâtissier de préférence)  
 - 150 g de sucre en poudre  
 - 1 sachet de sucre vanillé  
 - 60 g de farine  
 - 3 œufs  
 - 150 g de beurre  
 - 1 pincée de sel



**PRÉPARATION**  
 Faire fondre le beurre et le chocolat dans une casserole au bain-marie. Préchauffer le four sur thermostat 6 (180°C) et beurrer le moule (de préférence rectangulaire ou carré mais un rond peut être utilisé). Hors du feu,

ajouter dans la casserole le sucre en poudre, le sucre vanillé et les œufs battus en omelette avec une pincée de sel. Après avoir bien mélangé, ajouter la farine en pluie, tout en fouettant.  
 Verser la pâte dans le moule. Enfourner le plat et laisser cuire 15 minutes. Laisser refroidir puis mettre au moins 2 heures au réfrigérateur avant de couper.

## Horaires des prières

**Jeudi 15 dhou El qaida 1445 :**  
**23 mai 2024**  
**Dhor .....12h45**  
**Asser .....16h34**  
**Maghreb.....19h51**  
**Icha..... 21h23**  
**Vendredi 16 dhou El qaida 1445 :**  
**24 mai 2024**  
**Fedjr .....03h59**

## numéros utiles

**SANTÉ**  
**Samu :**  
 021.67.16.16/67.00.88  
**CHU Mustapha :**  
 021.23.55.55  
**CHU Ben Aknoun :**  
 021.91.21.63  
**CHU Beni Messous :**  
 021.93.11.90  
**CHU Baïnem :**  
 021.81.61.13  
**CHU Kouba :**  
 021.58.90.14  
**Ambulances :**  
 021.60.66.66  
**Dépannage gaz :**  
 021.68.44.00  
**Dépannage électricité :**  
 021.68.55.00  
**Service des eaux :**  
 021.58.32.32/58.37.37  
**SÉCURITÉ**  
**Protection civile :**  
 021.61.00.17  
**Sûreté de wilaya :**  
 021.63.80.62  
**Gendarmerie :**  
 021.62.11.99/62.12.99  
**ADRESSES UTILES**  
**Aéroport Houari-Boumediene**  
 021.54.15.15  
**Air Algérie (Réservation)**  
 021.28.11.12  
**Air France :**  
 021.73.27.20/73.16.10  
**ENTMV :**  
 021.42.33.11/12  
**SNTF :**  
 021.76.83.65/73.83.67  
**SNTR :**  
 021.54.60.00/54.05.04  
**Hôtel El-Djazair :**  
 021.23.09.33/37  
**Hôtel El-Aurassi :**  
 021.74.82.52  
**Hôtel Hilton :**  
 021.21.96.96  
**Hôtel Sofitel :**  
 021.68.52.10/17  
**Hôtel Sheraton :**  
 021.37.77.77  
**Hôtel Mercure :**  
 021.24.59.70/85

Mondiaux de judo individuels

## L'Algérienne Belkadi Amina éliminée au deuxième tour

→ La judoka algérienne Belkadi Amina (-63 kg) a été éliminée mardi matin des Championnats du monde individuels actuellement en cours à Abu Dhabi (Emirats arabes unis), après sa défaite au deuxième tour contre la future finaliste de la poule (B), la Croate Iva Oberan.

Exemptée du premier tour, la native de Tlemcen avait effectué son entrée en lice directement au deuxième tour, alors que la Croate avait commencé par se défaire de la Brésilienne Nauana Silva.

Belkadi emboîte ainsi le pas à ses compatriotes Kais Moudathir (-66 kg) et Dris Messaoud, qui avaient effectué leur entrée en lice la veille, et qui comme elle, avaient quitté la compétition dès la phase de poules. Dris Messaoud avait remporté ses deux premiers combats, respectivement contre le Thaïlandais Masayuki Terada et l'Autrichien Samuel Gassner, avant de s'incliner en demi-finale de sa poule, contre le Suisse Nils Stump.

En revanche, son compatriote Kais Moudathir a eu moins de chance, puisqu'il a vu son aventure s'arrêter au premier tour de la poule (A), après sa défaite contre le Finlandais Luukas Saha.



■ Belkadi emboîte le pas à ses compatriotes Moudathir et Messaoud. (Photo > D. R.)

L'Algérie a engagé un total de cinq judokas dans cette compétition qui se déroule du 19 au 23 mai courant à Abu Dhabi et qui offre pas moins de 2000 points aux vainqueurs dans les différentes catégories de poids.

Une moisson importante, susceptible d'aider les athlètes à améliorer leur classement, et par conséquent, prétendre à une qualification aux Jeux olympiques de Paris 2024.

Les deux autres représentants algériens feront leur entrée en lice en toute fin de compétition. Il s'agit de Mustapha Yasser Bouamar (-100 kg) et Mohamed El Mehdi Lili (+100 kg). Versé dans la poule (D) de sa catégorie de poids, Bouamar croisera le fer avec l'Ukrainien Anton Savvatskiy.

Le cinquième et dernier représentant algérien dans cette compétition, Mohamed El Mehdi Lili affrontera l'Indonésien Wardana Gede Agastya Darma au premier

tour des plus de 100 kilos (poule B).

Selon les organisateurs, 658 judokas (349 messieurs et 309 dames), représentant 107 nations des cinq continents se sont engagés dans cette compétition planétaire. La sélection algérienne a rallié Abu Dhabi vendredi matin, soit 72 heures avant le début de la compétition. Avant cela, elle avait effectué un stage de préparation de longue durée à Oran.

R. S.

### EN DEUX MOTS

#### US Souf : Six mois de suspension fermes pour le dirigeant Attoussi Belkhir

Le dirigeant de l'US Souf Attoussi Belkhir, sociétaire de la Ligue 1 Mobilis, a écopé de six mois de suspension fermes, plus une amende de 200 000 DA, pour ses déclarations à la presse qui ont été jugées déplacées par la Commission de discipline de la Ligue de football professionnel. La CD de la LFP a annoncé mardi avoir décidé d'infliger à Belkhir «Six mois de suspension fermes plus 200 000 DA d'amende, incluant une interdiction d'exercer toute fonction ou activité en relation avec le football, administrative, sportive, ou de représentation du club, à compter du 13 mai 2024» a indiqué l'instance dans un communiqué. L'ouverture du dossier disciplinaire à l'encontre du dirigeant a été décidée à la demande de la FAF, qui avait saisi la CD pour dénoncer des propos déplacés, proférés pendant une conférence de presse, le 10 mai courant, juste après le match ESS-USS. «Après audition de Attoussi Belkhir par la commission de discipline, ce dernier reconnu les faits qui lui sont reprochés, et a demandé des excuses à la FAF pour tous les propos qu'il avait tenu lors de cette conférence de presse d'après-match».

MC Oran

## Entrée gratuite au stade pour le restant des matchs à domicile

→ L'entrée au stade Ahmed-Zabana est décrétée gratuite pour les matchs restants de la formation locale, le Mouloudia club d'Oran, dans le cadre de l'actuelle édition du Championnat de Ligue 1 de football, a annoncé, mardi, la direction la formation phare de la capitale de l'Ouest du pays.

La même démarche a été appliquée lors des deux précédentes rencontres des «Hamraoua» à domicile contre le CR Belouizdad et l'ES Sétif (victoires 1-0 et 4-1 respectivement), au cours desquelles il a été enregistré une affluence

nombreuse. Le MCO, qui lutte pour son maintien parmi l'élite, a accueilli ce mardi l'USM Alger qu'il a battu (1-0), dans le cadre de la mise à jour de la 22e journée du championnat. Il enchaînera, dimanche prochain, avec la réception de l'ES Ben Aknoun, un concurrent direct dans la bataille du maintien, pour le compte de la 27e journée.

Le dernier match des «Hamraoua», cette saison au stade Ahmed-Zabana, les mettra aux prises face au MC El Bayadh, un adversaire qui n'a pas

encore assuré sa place parmi l'élite, au titre de la 29e et avant-dernière journée du championnat, avant de se rendre à Alger pour affronter le MC Alger, qui vient d'être sacré champion d'Algérie avant l'heure, pour le compte de l'ultime journée de l'épreuve.

Passé, en septembre dernier, sous la bannière de la compagnie «Hyproc» (filiale de Sonatrach), le club d'El-Bahia vit une saison compliquée, comme l'atteste sa 15e et avant-dernière place au classement, synonyme de premier potentiel reléguable.

L'équipe entraînée par Youcef Bouzidi, deuxième coach à défilé sur sa barre

technique cet exercice, après avoir succédé à Kheireddine Madoui, a perdu pas moins de 18 points à domicile, où elle a jouée, jusque-là, 12 rencontres soldées par 5 victoires, 3 nuls et 4 défaites.

Les protégés de Bouzidi tablent sur un carton plein au cours de leurs trois prochains matchs au stade Ahmed-Zabana pour s'extirper de la zone rouge, sachant qu'ils sont au moins quatre clubs à se battre pour éviter d'accompagner l'US Souf, déjà rétrogradé depuis quelques semaines, en Ligue 2. ■

Ligue 1 Mobilis

## USMA-ASO avancé au samedi 25 mai

→ Le match USM Alger-ASO Chlef, programmé initialement le dimanche 26 mai, a été avancé au samedi 25 mai au stade du 5-Juillet (18h00), pour le compte de la 27e journée du championnat de Ligue 1 Mobilis de football, a annoncé la Ligue de football professionnel mardi sur son site officiel.

L'enceinte olympique abritera un autre match 24 heures plus tard, le dimanche 26 mai, entre le CR Belouizdad et le MC El-Bayadh. Les autres rencontres se joueront également dimanche à la même heure (16h45).

Cette 27e journée sera marquée par un duel à distance pour la place de dauphin entre le CRB (2e, 46 pts) et le CSC (3e, 45 pts), alors que la course pour le maintien amorcera un nouveau virage important dans l'autre duel, du bas du tableau, entre l'ES Ben Aknoun et le MC Oran, qui se partagent la 14e position avec 26 points chacun. Le MC Alger s'est adjugé officiellement

son 8e titre de champion de son histoire, en battant son rival éternel l'USM Alger (1-0), vendredi au stade 5-Juillet, pour le compte de la 26e journée. Le «Doyen» a scellé définitivement son sacre à l'issue du match nul entre le CSC et le CRB (1-1). Le Mouloudia, qualifié pour la finale tant attendue face au CRB, caracole en tête avec 60 unités, à quatre journées de l'épilogue et ne peut plus être rejoint.

### Voici par ailleurs le programme de la 27e journée :

**Samedi, 25 mai : (18h00)**  
USM Alger - ASO Chlef  
**Dimanche, 26 mai (16h45) :**  
USM Khenchela - JS Saoura  
Paradou AC - US Souf  
ES Sétif - NC Magra  
JS Kabylie - MC Alger  
CR Belouizdad - MC El-Bayadh  
US Biskra - CS Constantine  
MC Oran - ES Ben Aknoun ■

Tour d'Algérie

## L'Algérien Nassim Saïdi vainqueur de la 24<sup>e</sup> édition

→ Le coureur algérien Nassim Saïdi de la formation «Madar Pro Team» a remporté la 24e édition du Tour d'Algérie cycliste 2024 dont la dixième et dernière étape, courue mardi entre Annaba-Guelma-Annaba (148,5 km), a été gagnée par le Mauricien Christopher Rogier Lagane.

Christopher Rogier Lagane a franchi la ligne d'arrivée disputée au cours de la Révolution d'Annaba dans le temps de 3h34:45, devançant les deux Algériens Azzedine Lagab "Madar Pro Team" (3h34:46) et Youcef Reguigui de la formation malaisienne «Terengganu» (3h34:46). Au classement général à l'issue de la dixième et pénultième étape, l'Algérien Nassim Saïdi de la formation «Madar Pro Team» a endossé le maillot jaune de vainqueur du TAC-2024 après avoir décroché sur le fil la

première place dans le temps de 30h49m31sec, devant le Néerlandais Lars Quaevileg (30h49m39sec) et le Mauricien Christopher Royhier Lagane (30h51m12sec).

De son côté, Hamza Yacine (27 ans), a remporté le maillot vert du cycliste le plus rapide qu'il a porté en neuf étapes sur dix. La prochaine journée verra le déroulement du Grand Prix international d'Annaba dans un circuit fermé de 1,5 km à parcourir 50 fois et enfin le Grand Prix international d'Alger, vendredi, long de 1,620 kms à parcourir 50 fois. Inscrit au calendrier de l'Africa Tour de l'UCI, le Tour d'Algérie est régi par les règlements de la FAC et ceux de l'Union Cycliste Internationale. Il est placé sous le contrôle d'un commissaire de course et d'un inspecteur antidopage. ■



Quotidien national d'information. Edité par la Sarl SEDICOM au capital social de 100 000 DA.

Rédaction - Direction - Administration : Maison de la Presse, 1, rue Bachir Attar, Place du 1<sup>er</sup> Mai - Alger. Tél. : 020.06.45.89 Fax : 020.06.45.41

Compte bancaire : CPA 103 400 089711. 114, rue Hassiba-Ben Bouali, agence Les Halles. Membres fondateurs : Gérant, directeur de la publication: Abdelwahab Djakoune. Rédacteur en chef : Radia Zerrouki Composition PAO La Nouvelle République Impression Alger : SIMPRAL Tirage : 2500 exemplaires 16 - Pages Oran : SIO. Constantine : SIE Diffusion centre : SEDICOM. Ouest : SPDO. Est : El Khabar. Sud : Trag diffusion Publicité : La Nouvelle République, Maison de la Presse. Tél. : 020.06.42.04 Fax : 020.06.45.41 E-mail : ln98redaction@yahoo.fr/E-mail pub : ln98publiscite@yahoo.fr

«Pour votre Publicité s'adresser à : l'Entreprise Nationale de communication, d'Édition et de Publicité»

Agence L'ANEP 01, Avenue Pasteur - Alger. Téléphone : 020.05.20.91 / 020.05.10.42 Fax: 020.05.11.48 / 020.05.13.45 020.05.13.77

E-mail: agence.regie@anep.com.dz programmation.regie@anep.com.dz agence.oran@anep.com.dz agence.annaba@anep.com.dz agence.ouargla@anep.com.dz agence.constantine@anep.com.dz

Conception : Studio Baylaucq, Paris, France. Tél. : +331 44.90.80.40 Les manuscrits, photographies ou tout autre document adressés à la rédaction ne peuvent faire l'objet d'une quelconque réclamation.

**en direct**

**Mondial Para-athlétisme**

Médaille de bronze pour Baka (1500m) et Bouchref

**le match à suivre football**

**Ligue 1 Mobilis**

USMA-ASO avancé au samedi 25 mai

**MC Oran**

Entrée gratuite au stade pour le restant des matchs

Mise à jour de la Ligue 1 Mobilis

## Le MCO échappe aux filets de la Ligue 2 ?

**Le MC Oran prend une sacré revanche ce mardi. Il faut se rappeler que cette revanche était une obligation pour les Oranais. On sait que lors du match aller, l'USM Alger s'était imposée (2-0) face aux Hamraoua, au stade 5-Juillet, en match retard de la 7e journée de Ligue 1.**

L'USMA avait enchaîné sa 3e victoire de rang en championnat, et ce, dans un match qu'ils ont globalement maîtrisé. Les Rouge et Noir ont réussi la passe de trois grâce à des buts de Brahimi Benzaza (6e) et Hocine Dehiri (78e).

Ce mardi, les Oranais prenaient à témoin ses milliers de supporters, arrachent froidement les trois points des jambes des Usmistes qui voulaient eux aussi rentrer avec une victoire qui fera monter les Algérois d'un cran au classement. Mais ce sont les hommes de Bouzidi qui gagnent les fameux points et échappent de la zone rouge. Un match électrique ou rien n'est laissé au hasard. Les nerfs à fleur de peau font exploser la compétition qui emporte avec elle à la 25e minute de jeu le coach de l'USMA après avoir été averti verbalement quelques minutes auparavant pour ses nombreuses remarques quant aux décisions prises. Bien que la possession de balle ait été usmiste, c'est l'opportunisme des Oranais qui a permis, suite à une forte pression, de voir Dahar ouvrir la marque en reprenant une balle de la tête (38').

**L'USMA piégée pas sa nervosité**

Les visiteurs ont, de leur côté, joué avec prudence, se cantonnant en défense tout en tentant des actions offensives en contre, dès la possession de balle. Les locaux ont vraiment posé beaucoup de pro-



■ Trois points qui permettent au MCO de respirer. (Photo > D. R.)

blèmes aux usmistes, mais ils ont joué avec une très grande précipitation. Après cette tornade, la partie reprit ses droits sous un climat de nervosité qui dépeint cette affiche qui devait être le dernier spectacle, ou presque, de la saison à Oran. Ce n'est en tout cas pas la faute à Marouan Dahar qui réussit à nettoyer les filets de Benbot à la 39' (1-0). Si cela devait être le début d'une escalade d'accrochages qui devenait difficile à maîtriser, il faut dire que le succès du Mouloudia lui assure de sortir, pour la première fois en cette phase retour, de la position de relégable dans laquelle il était englouti depuis la dernière journée de l'aller à la suite de la défaite à domicile face au MC Alger. La victoire permet aussi aux Oranais d'aborder ce décisif match contre

Ben-Aknoun avec un moral au beau fixe et avec également un certain ascendant psychologique. Il est donc clair que Ben-Aknoun attend un cadeau de la part des Usmistes...

**Le MCO chante victoire...oui mais**

Le club oranais qui partage la 14e place avec l'ES Ben Aknoun (26 points), n'avait d'autre alternative que de l'emporter pour poursuivre, avec sérénité, sa mission de sauvetage. Il savait les enjeux de la rencontre allaient être de taille, car l'équipe devait, non seulement gagner cette rencontre pour les raisons de quitte ou double, mais aussi sortir indemne pour ce qui est des suspensions et des blessures. Même sur le plan de l'organisation, le MCO qui est averti par la Ligue de foot-

ball professionnel ne doit pas se détacher de la valeur sportive. En somme, le Mouloudia avait en tête que la gagne pensait maîtriser ses nerfs et croire en ses capacités. C'est ce qui s'est passé, et c'est ce qui ramène cette victoire sans le moindre dégât, car l'équipe aura besoin dimanche prochain de toutes ses forces, que ce soit joueurs ou supporters, afin de pouvoir enchaîner par un succès qui sera considéré comme étant celui du maintien.

**Le match qui a perdu son affiche**

Pour les Algérois, Si la victoire demeure impérative, c'est aussi pour rester proche du podium et, du coup, garder leurs chances intactes pour la course vers la deuxième place. Mais voilà que l'objectif est passé à côté. Cette contre-performance à Oran a tout simplement compromis sérieusement ses chances pour atteindre leur ultime objectif cette saison. Enfin, les protégés de Garrido qui visaient l'exploit à Oran pour retrouver les ressources mentales, eux qui sont abattus, notamment après avoir perdu le grand derby algérois vendredi passé, devront se concentrer et travailler encore plus pour éviter une autre glissade. La seconde mi-temps a été une véritable bataille sur le terrain entre les joueurs des deux formations. Les Mouloudéens cherchaient à conserver ce maigre avantage d'un but à zéro et les usmistes voulaient revenir au score. Mais aucune des deux équipes n'a pu marquer malgré les différentes occasions créées. Ainsi, le MCO termine le match avec la victoire et les trois points qui lui permettent de quitter la zone rouge des relégables, occupant maintenant, la 14e place, et un total de 29 points. L'USM Alger reste lui à la 5e position, toujours avec 39 points.

H. Hichem

Canal + foot : Al-Ittihad - Damac à 19h  
 Canal + sport 360 : Al-Riyadh - Al-Nassr à 20h

**La Der**

**Mondial Para-athlétisme : Médaille de bronze pour Baka (1500m) et Bouchref**

Les athlètes Abdellatif Baka (1500m) et Nadjet Bouchref (Club) ont offert chacun une médaille de bronze à l'Algérie, mardi lors des finales de leurs spécialités respectives, comptant pour la 5e journée des 11es Championnats du monde de para-athlétisme qu'abritent la ville de Kobe au Japon du 17 au 25 mai 2024.

Lancé en finale de l'épreuve du 1500m, classe T12/13, Abdellatif Baka a fait une belle course, s'adjugeant au finish la 3e place du podium mondial en 3:51.78 (sa meilleure performance de la saison). Il a été devancé par le Tunisien Rouay Jebabli (T12) en 3:51.77 et le vainqueur de la course, l'athlète Anton Kuliatin (T12) qui a couru sous une bannière neutre, réalisant le chrono de 3:51.39.

L'autre algérien engagé dans cette course Abdelahdi Boudraa (T12), s'est contenté d'une 9e position avec 3:59.40 Pour sa part, la lanceuse Nadjet Bouchref a remporté la médaille de bronze au Club F51, la première mondiale de sa carrière, avec un jet à 12,70m, derrière les deux indiennes, Ekta Bhyan (20,12 mètres) et Kashish Lakra (14,56 mètres). De son côté, Hamdi Sofiane s'est qualifié aux temps, pour la finale du 400m (T37), en se classant 4e de sa série qu'il a courue en 56.32 (son meilleur chrono de la saison). Les trois premières places de la série sont revenues respectivement, au Tunisien Tissaoui Amen Allah (54.79) au recordman du monde en 49.34, Andrei Vdovin (sous bannière neutre) en 55.27 et

le Polonais Michal Kotkowski (55.35). Dans l'après-midi de la 5e journée des Mondiaux de Kobe, trois athlètes algériens devaient prendre part à la finale du concours du Poids F32 (messieurs). Il s'agissait de Walid Ferhah, Ahmed Mehideb et Lahouari Bahlaz, avec des chances réelles de médailles. Avec les deux nouvelles consécractions de Baka et Bouchref, l'Algérie totalise sept (7) médailles: 3 or, 1 argent et trois bronze.

Les médaillés algériens sont : Nassima Saifi (or au disque F57), Ahmed Mehideb (or au Club/F32), Athmani Skander Djamil (or au 100m T13), Walid Ferhah (argent au Club F32) et Fakhreddine Thelaidjia (bronze au 400m (T36).